

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le franc luxembourgeois, par M. Georges De Leener. — La balance des comptes de la Belgique, par M. Fernand Baudhuin. — L'expansion économique et la recherche scientifique, par M. Robert-J. Lemoine. — Erratum. — Statistiques.

LE FRANC LUXEMBOURGEOIS

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

La véritable situation du franc luxembourgeois est peu connue. L'ignorance commune à cet égard explique la surprise avec laquelle fut accueillie en 1935 l'information que le Gouvernement grand-ducal limitait à 10 p. c. la dévaluation de la monnaie luxembourgeoise, cependant que le franc belge était dévalué de 28 p. c. D'autre part, fait généralement ignoré, alors qu'après la tourmente monétaire d'après-guerre la Belgique avait procédé à la stabilisation de son franc déjà en 1926, ce fut seulement trois années plus tard que le Luxembourg stabilisa son franc par la loi du 19 décembre 1929, nonobstant la communauté économique et monétaire déterminée par l'union des deux pays dès 1922.

Dans l'incertitude des conjonctures mondiales actuelles, le chaos monétaire est une circonstance aggravante. Sans parler des effets néfastes des désordres politiques, de multiples conditions économiques contribuent à la persistance du trouble des monnaies. Elles les acculent parfois à de fâcheuses mutations. D'autres fois, elles les conduisent à des catastrophes. Partout, elles sont cause de l'incertitude de leur avenir. Aussi soulignerons-nous l'opportunité d'une étude qui vient d'être consacrée par JEAN MASCLÉ, sous le titre de *Stabilisation d'une monnaie à circulation restreinte. Contribution à l'étude du franc luxembourgeois* (1) aux questions de la monnaie luxembourgeoise. Elle nous a fourni ample matière aux développements du présent article.

(1) JEAN MASCLÉ, *Contribution à l'étude du franc luxembourgeois. Stabilisation d'une monnaie à circulation restreinte*, Luxembourg, Imprimerie Joseph Beffort et Bruxelles, G. Van Campenhout, 1937.

Parmi les fondements essentiels d'un système monétaire comprenant une monnaie assise sur une valeur constante en or figure avant tout la disposition d'un stock de celui-ci ou, à son défaut, d'une réserve immédiatement convertible, sous forme de valeurs diverses, en or étranger. Dans l'hypothèse où l'or ne circule pas et où une circulation de monnaie de papier y est substituée, un institut central d'émission doit intervenir pour introduire les billets de banque dans l'économie du pays généralement à l'occasion de l'escompte d'effets de commerce. La constitution d'un stock d'or est très onéreuse. La disposition d'une réserve de devises-or est aussi une charge. La charge de l'une ou de l'autre peut être beaucoup plus lourde dans un très petit pays que dans un grand pays. Dans le premier, le volume à la fois de la circulation monétaire et de la balance des comptes est moindre et les effets d'à-coups momentanés dans l'emploi effectif d'or ou de devises équivalentes aux fins de règlements extérieurs exposent, s'ils sont relativement plus considérables, l'encaisse ou le portefeuille à des prélèvements tels que de plus importantes réserves d'or ou de devises seraient nécessaires pour être en état d'y satisfaire en tout temps. Sur les places extérieures les cotations sont plus rares et les mouvements sont d'un moindre volume pour la monnaie d'un très petit pays que pour celle d'un grand pays. C'est une raison pour qu'elle soit menacée de fluctuations accentuées, savoir à des risques de dépréciation, tenant au petit nombre d'amateurs la recherchant pour l'acquérir. Dans son pays même, elle pourrait être délaissée à l'avantage de grandes mon-

naies étrangères. De telles circonstances ont paru justifier dans l'opinion compétente luxembourgeoise la crainte que, suivant certaines modalités, une monnaie grand-ducale fût exposée à subir un disagio à l'étranger. Dans le même sens, l'opinion a été émise qu'une banque d'émission constituée conformément aux règles classiques ne pourrait se maintenir dans le Luxembourg.

De l'ensemble de ces préliminaires, on retiendra le fait des embarras particuliers auxquels le problème monétaire n'a cessé de donner lieu dans le Luxembourg. On y ajoutera que les circonstances de son passé historique ont introduit dans son régime de monnaies des pratiques dont il ne s'est jamais complètement dégagé. Aussi, dans son caractère *sui generis*, le système monétaire luxembourgeois est-il le résultat en grande partie d'un déterminisme historique occasionnel. Tel que nous le ferons connaître dans ses principaux traits, il n'apparaîtra à aucun moment comme le fruit d'une conception suivant laquelle il aurait été édifié sur la base de principes définis et précis.

* * *

Quelques faits historiques sont donc utiles à évoquer pour expliquer par le détail de ses antécédents la constitution actuelle du régime monétaire luxembourgeois. Sans remonter plus haut que le début du XIX^e siècle, nous rappellerons que le Luxembourg fit partie du Département français des forêts et qu'il fut soumis comme tel à la loi du 17 Germinal an IX (28 mars 1803). L'importance de cette loi fut considérable, puisque ses effets se sont prolongés jusqu'aujourd'hui dans les systèmes monétaires de la France, de la Belgique et de quelques autres pays. Elle institua l'unité monétaire qu'était le franc avec la valeur que, réduite en poids d'or, il conserva, à très peu de chose près, jusqu'à ses dévaluations de l'après-guerre.

Déjà à cette époque, la nécessité se présenta pour le Luxembourg de maintenir en circulation des monnaies étrangères consacrées par l'usage. Celles-ci continuèrent à être admises en paiement à la condition qu'elles fussent comptées dans des rapports déterminés avec le franc. A cette fin, elles firent l'objet de « tarifications » dont la pratique, dans des conditions d'ailleurs diverses, n'a cessé depuis. Après 1814, et après la cession de la Belgique avec le Luxembourg à la Hollande, le florin des Pays-Bas devint l'unité monétaire dans le Luxembourg comme en Belgique. On sait que comme il n'aurait guère été possible d'empêcher la circulation des francs français sur les territoires belge et luxembourgeois, les pièces françaises continuèrent, en vertu de la loi du 28 septembre 1816, à être cependant reçues comme monnaie légale dans les provinces méridionales. Un tarif officiel auquel, à ce titre, fut soumis le Luxembourg, établit le rapport 1 franc = 0,4725 florin. Compte tenu des poids d'argent définissant respectivement les deux monnaies, leur rapport réel de valeur était 1 franc = 0,46812 flo-

rin. En conséquence, le franc français étant surestimé, la loi de Gresham joua et le florin s'élimina de la circulation où seul le franc français subsista. Si ce fait ne s'était produit, le système monétaire luxembourgeois eût sans doute, dans la suite, évolué d'une toute autre manière. Le florin n'en fut pas moins consacré à titre de monnaie de compte dans les rapports de la population avec l'administration. Le gouvernement de La Haye chercha en outre à réagir en faveur de son maintien dans la circulation. Dans ce but et bien que par la loi du 28 septembre 1816 les monnaies françaises eussent été investies du cours légal, il prononça contre elles une exclusive dans laquelle il ne put cependant persister, tant elle rencontra de résistances dans son application. Aussi, à la veille de la révolution de 1830, ordre avait-il été donné aux caisses publiques de faire l'échange des francs au taux de 47 1/4 cents.

Aussitôt son indépendance proclamée, la Belgique se hâta de fixer son statut monétaire propre qu'elle régla par la loi du 5 juin 1832 en le modelant sur le statut monétaire de la France. Le franc belge fut défini par un poids de 5 grammes d'argent au titre de 9/10 de fin, comme le franc français. Le même régime était nécessairement applicable au territoire luxembourgeois compris dans le nouveau royaume, sauf toutefois à la ville de Luxembourg restée sous la domination de la Hollande et où la loi hollandaise du 28 septembre 1816 resta en vigueur, ce qui n'empêchait d'ailleurs pas les transactions entre particuliers de se traiter en francs français. Lorsque le territoire actuel du Luxembourg fut constitué, en vertu du traité international de Londres du 19 avril 1839, en grand-duché sous la souveraineté du Roi de Hollande, les mêmes pratiques continuèrent, le système hollandais étant imposé à la ville de Luxembourg et le système belge étant appliqué dans l'ensemble du plat pays.

De nouvelles circonstances survinrent en 1842 lorsque le Grand-Duché entra dans l'union douanière allemande. L'adoption de la monnaie allemande concurremment avec l'usage de la monnaie hollandaise parut devoir en résulter en principe : telle fut du moins la portée de l'article 11 du traité du 8 février 1842 qui consacrait l'adhésion du Luxembourg au *Zollverein* et aux termes duquel le premier s'engageait à adopter comme unité monétaire soit le thaler, soit le florin allemand. Une résistance si vive se manifesta dans la population luxembourgeoise contre la substitution de l'unité monétaire allemande au franc qu'il fut convenu le 2 avril 1847 que « l'unité française » serait maintenue dans le Luxembourg. Les seules monnaies en circulation restant les francs belge et français, force fut bien de les tarifer en monnaie allemande, c'est-à-dire en *silber gros*, pour les sommes à accepter par l'administration allemande du *Zollverein* et il fut convenu en 1842 que le franc serait reçu et donné pour une valeur de 8 *silber gros*.

Entretiens, par suite du resserrement des rela-

tions économiques entre le Luxembourg et le *Zollverein*, accompagné de leur relâchement avec la France et la Belgique, les monnaies allemandes s'étaient néanmoins introduites dans la circulation monétaire, d'autant plus qu'il n'existait pas de monnaie luxembourgeoise. Elles avaient même refoulé les espèces françaises et belges. Il était devenu ainsi nécessaire que, de leur côté, les caisses publiques luxembourgeoises reçussent les monnaies allemandes. Dès le 5 mai 1843, une décision gouvernementale établit qu'elles y seraient reçues sur le même pied de 8 *silber gros* pour un franc et d'un écu pour fr. 3,75. Telle fut la situation jusqu'à l'adoption en 1871 du mark comme étalon-or par l'Allemagne. Les pièces allemandes frappées dans le système de la nouvelle unité se substituant aux anciennes, la tarification du mark devint nécessaire à son tour. Un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1876 en fixa le taux à fr. 1,25 pour un mark.

Dans les écritures administratives, l'unité monétaire était, au début, par suite des circonstances distinctes dans lesquelles s'étaient trouvés la ville de Luxembourg et le plat pays de 1830 à 1839, restée le florin dans la première et le franc dans le second. Ce dualisme ne pouvait s'éterniser. Il y fut mis fin en 1848 par une décision de la Chambre des députés tendant à l'établissement du budget de 1849 en francs, et non plus en florins des Pays-Bas et convenant de la généralisation de l'emploi des premiers dans toutes les administrations. Une loi de la même année imposa l'obligation de libeller en francs et en centimes toutes les sommes mentionnées dans les actes publics ou administratifs. Est-ce à dire qu'une monnaie luxembourgeoise fut ainsi consacrée? En réalité, il s'agissait simplement de l'application des francs existants à la comptabilité administrative.

Jusqu'en 1913, les mêmes usages se continuèrent sans qu'aucune tentative n'ait eu pour objet d'y apporter quelque modification ou d'y substituer un système mieux défini. A défaut de principe leur servant de guide, ils prêtaient à confusion. L'emploi d'une monnaie de compte, qui était le franc, en constituait le caractère essentiel; mais ce franc n'était pas rigoureusement défini. Lorsque l'arrêté de 1876 avait fixé le mark à fr. 1,25 et le franc à 80 pfennigs, la parité monétaire étant 1 mark = 1,23 franc français et 1 franc français = 81 pfennigs, le franc luxembourgeois était apparu comme une monnaie de compte différente du franc français ou du franc belge (2). Sans doute la différence n'était-elle que de 2 centimes sur fr. 1,23; encore suffisait-elle, quelque minime qu'elle fût, pour que le franc luxembourgeois déclaré en 1876 égal à 80 pfennigs fût différent, dans le poids d'or auquel il correspondait, du franc français ou du franc belge, l'un et l'autre valant 81 pfennigs.

La même différence entre le franc luxembourgeois et le franc belge ou français d'avant-guerre fut d'ailleurs implicitement confirmée par la loi luxembour-

geoise du 1^{er} avril 1913. En effet, son texte, qui autorisait le Gouvernement à émettre des pièces d'argent de 2 francs, de 1 franc et de fr. 0,50, disposait que ces pièces pourraient être échangées contre des marks à raison de 80 pfennigs pour 1 franc. Peu importe à cet égard que la loi n'ait jamais été mise à exécution en raison, paraît-il, de la guerre de 1914 qui éclata avant que les pièces en question eussent pu être livrées au Gouvernement (3). Le caractère distinct du franc luxembourgeois n'en subsista pas moins et, d'autre part, même si les dites monnaies avaient été mises en circulation, le franc luxembourgeois n'en fut pas moins resté jusqu'à la guerre une monnaie de compte, car il se serait agi exclusivement de monnaie divisionnaire ou, si l'on veut, de monnaie de billon en argent, de valeur nominale supérieure à sa valeur intrinsèque, par opposition à la monnaie courante ou monnaie de paiement proprement dite, dont la valeur intrinsèque coïncide avec la valeur nominale (4). D. ROUSSEAU ajoute que l'échange de ces pièces divisionnaires était obligatoire pour l'Etat et que l'Etat en faisait l'échange contre des pièces d'or allemandes, celles-ci étant « la seule monnaie de paiement proprement dite qui circulait dans le Grand-Duché ».

Un fait nouveau survint lorsque la loi du 28 novembre 1914 autorisa le Gouvernement à émettre des bons de caisse portant la double mention 25 francs = 20 marks, sans que nulle définition de la monnaie luxembourgeoise ne fût davantage fournie. On a même discuté la question de savoir s'il s'agissait de francs luxembourgeois. Il semble bien qu'il ne pouvait s'agir d'autres francs (5). Dans un arrêté-loi de 1918 autorisant la troisième émission de ces bons de caisse, le Gouvernement déclara se réserver le droit de déterminer ultérieurement la valeur du « franc luxembourgeois » qui était cette fois explicitement mentionné (6). Le défaut de précision se renouvela en 1926 à l'occasion de l'émission de bons de caisse libellés en francs et destinés à l'échange sur la base de fr. 1,25 pour un mark contre les signes monétaires allemands qui étaient encore en circulation.

Jusqu'à l'émission des bons de caisse à partir de 1914, le franc luxembourgeois était resté sans conteste une monnaie de compte. L'autorisation de l'émission de billets à concurrence de 50 millions de francs accordée à la Banque internationale qu'avait instituée un arrêté grand-ducal en date du 8 mars 1856 n'avait rien changé à cette situation, car, comme le fait remarquer LUC HOMMEL (7), ces billets libellés en francs n'avaient pas cours légal, bien que le public les acceptât en raison de leur convertibilité immédiate en espèces métalliques. Au même égard, rien ne fut changé non plus par la création en 1873 de la Banque nationale du Grand-Duché qui émit

(3) J. MASCIET, *op. cit.*, p. 34.

(4) D. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 57.

(5) D. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 64.

(6) LUC HOMMEL, *Une expérience d'union économique*, Louvain, Société d'études morales, sociales et juridiques, 1933, p. 120.

(7) L. HOMMEL, *op. cit.*, p. 118.

(2) DANIEL ROUSSEAU, *Contribution à l'histoire du franc luxembourgeois*, Luxembourg, Imprimerie Th. Schroell, 1927, pp. 26 et 23.

des billets d'abord en thalers et ensuite en marks pour un montant qui ne dépassa pas 5 millions de francs.

Par contre, à partir de l'émission des premiers bons de caisse en vertu de la loi du 28 novembre 1914, une monnaie de paiement ayant cours légal et forcé fut constituée. Elle fut assimilée à « une monnaie de paiement nationale proprement dite » (8); mais de l'avis de M. NEYENS, directeur général des Finances, ces bons de caisse ne représentaient « qu'un instrument de paiement purement transitoire » (9).

A tout prendre, la situation demeurait incertaine. L'inscription sur le bons de caisse de l'émission de 1915 de la mention : « Vingt-cinq francs soit vingt marks » pouvait faire croire à l'assimilation de 25 francs à 20 marks-or. En réalité, elle n'aurait nullement signifié que le bon de caisse de 25 francs avait pour base une fraction égale à huit dixièmes de l'unité monétaire luxembourgeoise, mais « que le remboursement des vingt-cinq francs y énoncés se fera en vingt marks d'or allemands, l'Etat grand-ducal ne possédant pas de monnaie de paiement en métal précieux » (10). D'autre part, l'arrêté-loi qui régla les conditions de l'émission des bons de caisse de 1918 stipulait que pour cette émission comme pour les autres, les conditions de remboursement seraient déterminées « aussitôt que la situation économique et financière du pays permettra au législateur de les arrêter définitivement ». Cet arrêté-loi précisait : « Cette loi déterminera notamment la monnaie en laquelle le remboursement se fera ainsi que le taux auquel il aura lieu. »

La constitution de l'Union économique en 1921 entre la Belgique et le Luxembourg modifia la situation. Le Grand-Duché consentit à limiter conventionnellement son droit régalien de battre monnaie. L'émission de billets luxembourgeois fut limitée et l'unification monétaire des deux pays fut ainsi amorcée.

Sous l'influence des troubles monétaires de l'après-guerre, le franc luxembourgeois s'était détaché du mark allemand auquel il avait été rattaché lorsqu'une valeur de 80 pfennigs lui avait été attribuée. Désormais, étant déclaré égal au franc belge dont la valeur-or était de 81 pfennigs-or, il était donc dissocié de la monnaie allemande.

Il subit les vicissitudes du franc belge parce qu'il n'était pas possible que pendant les fluctuations incessantes de valeur de celui-ci jusqu'en 1926, le Gouvernement grand-ducal en modifiât journellement le rapport d'échange avec le franc luxembourgeois. En effet, comme le fait très bien remarquer J. MASCLÉ, lors de chaque transaction, les Luxembourgeois eussent été obligés de prendre leur crayon et un bout de papier, afin de faire les calculs de conversion de la monnaie de compte luxembourgeoise en espèces belges, compte tenu du taux d'échange journellement variable en rapport avec les vicissitudes de la mon-

naie belge dont la monnaie luxembourgeoise serait restée indépendante.

Le Luxembourg n'en hésita pas moins jusqu'en 1929 pour procéder à la stabilisation de sa monnaie. En 1926, celle-ci s'était trouvée stabilisée de fait en raison de la stabilisation du franc belge et de la connexion établie entre celui-ci et le franc luxembourgeois, mais il n'y avait point eu de stabilisation légale. Cette stabilisation intervint par la loi du 19 décembre 1929, qui fut d'ailleurs plus qu'une simple loi de stabilisation. Pour la première fois, la monnaie luxembourgeoise y fait l'objet d'une définition rigoureuse qui la rend équivalente au franc belge. Ainsi se réalisait l'objet des dispositions qui visaient, dans la convention de 1921, à l'unification monétaire des deux pays.

* * *

Pour connaître sous ses divers aspects et dans ses détails le régime présent de la monnaie luxembourgeoise, nous nous référerons en premier lieu à cette loi du 19 décembre 1929. Aux termes de son article premier, le franc luxembourgeois est défini par 0,0418422 gramme d'or fin, qui est d'ailleurs la même quantité qui définissait à cette époque et depuis sa stabilisation de 1926 le franc belge. Il est stipulé que les bons de caisse en circulation représentent cette même teneur-or par franc. Ils continuent à être reçus au pair comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers. La même loi accorde en outre au Gouvernement des pouvoirs dont il n'a pas encore fait usage, à savoir qu'il est autorisé à émettre des pièces d'or de la susdite teneur d'or fin par franc et, soit directement sous forme de bons de caisse, soit indirectement par l'intermédiaire d'un établissement financier, de nouveaux signes monétaires; libellés en francs luxembourgeois, qui représenteront également cette teneur d'or fin et seront reçus par les caisses publiques et les particuliers. Dans le but d'assurer la stabilité du change luxembourgeois, la loi a prévu que l'Etat créerait et maintiendrait une encaisse-or qui ne serait pas inférieure à la circulation des signes monétaires autres que les pièces d'or. Enfin, il est prévu qu'une loi déterminerait les conditions sous lesquelles un établissement financier sera éventuellement chargé de l'émission des nouveaux signes monétaires.

S'il est vrai que cette loi témoigne du désir du Luxembourg de disposer en propre d'une monnaie effective, le fait que les dispositions spéciales prévues à cet effet n'ont pas reçu d'application confirme par contre les difficultés d'une telle réalisation dans le cas de ce petits pays. J. MASCLÉ y a particulièrement insisté en présentant les arguments s'opposant à la création d'une banque d'émission grand-ducale (11). En ce qui concerne les opérations avec l'étranger, celle-ci n'aurait pas à remplir le rôle incombant d'ordinaire à pareille institution. En temps normal, la balance commerciale du Grand-Duché présente un solde créditeur fort important qui dispense de recourir aux services d'une banque d'émission. L'abon-

(8) D. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 63.

(9) L. HOMMEL, *op. cit.*, p. 120.

(10) D. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 65.

(11) J. MASCLÉ, *op. cit.*, pp. 320 et suiv.

dance de l'offre de devises étrangères facilite leur acquisition en échange des billets en circulation. Même en cas de diminution des devises étrangères, à l'avis de M. ALTWIES, rapporteur à la Chambre des Députés, l'éventualité de leur insuffisance ne devrait pas être redoutée. En effet, par suite de la diminution des exportations, les revenus de toute une catégorie de gens baisseraient; de ce fait, beaucoup d'articles, des articles de luxe, notamment, ne seraient plus importés et la demande de devises se restreindrait aussi. Enfin, une banque d'émission serait exposée à de graves dangers que M. ALTWIES a également dénoncés. Elle ne pourrait être assez puissante pour défendre son encaisse et soutenir le franc luxembourgeois en cas d'adversité. Il suffirait à une banque étrangère de ramasser la moitié des billets et d'en exiger le remboursement pour que toute l'encaisse-or s'évanouisse, si même elle représentait 50 p. c. des exigibilités totales. Pareille manœuvre serait d'autant plus facile que la circulation totale des billets n'atteindrait sans doute que 100 à 150 millions. On a d'ailleurs rapporté que le Dr SCHACHT, président de la Reichsbank, consulté à ce sujet, avait déconseillé, pour des raisons de cet ordre, la création d'une banque d'émission luxembourgeoise.

D'un autre côté, la disposition de monnaie luxembourgeoise effective ne dispenserait pas du maintien d'une monnaie étrangère dans la circulation, parce que la première ne pourrait être assez connue et assez recherchée à l'étranger pour être à l'abri d'un disagio. Une monnaie ayant pour ainsi dire une valeur internationale étant nécessaire aux Luxembourgeois, il est inévitable que celle-ci soit la monnaie belge dont l'utilité est de faciliter particulièrement leurs relations avec la Belgique à laquelle les associe l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Pour ces multiples raisons, le système monétaire luxembourgeois continue à reposer sur une monnaie de compte; mais celle-ci est désormais nettement déterminée en raison des dispositions précises de la loi de 1929. Quant à la circulation monétaire, elle comprend des bons de caisse luxembourgeois sous forme de coupures ne dépassant pas 100 francs jusqu'à concurrence de 125 millions de francs, des billets de la Banque Nationale de Belgique, d'anciens billets de la Banque Internationale, et des monnaies divisionnaires belges et grand-ducales. Les billets de la Banque Nationale de Belgique sont reçus dans le Grand-Duché comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers, en vertu de la convention belgo-luxembourgeoise du 23 mai 1935. Enfin, la convertibilité réciproque des francs luxembourgeois et des francs belges est assurée, car du fait, comme le fait observer J. MASCLÉ, que le montant des signes monétaires luxembourgeois est relativement peu élevé et que le montant des signes monétaires belges qui circulent dans le Grand-Duché est relativement très élevé, les caisses publiques luxembourgeoises sont à même de donner et de recevoir des francs belges en échange de francs luxembourgeois. Par conséquent, la

valeur du franc luxembourgeois étant parfaitement définie par rapport à une monnaie internationale et la conversion en cette monnaie étant possible à tout instant, il est inutile de pourvoir le premier d'une couverture (12). D'autre part, le taux de conversion peut être réglé à volonté par le Gouvernement et rendu effectif par le jeu des mêmes opérations d'échange.

En même temps, le Luxembourg est ainsi doté d'une monnaie indépendante. Bien qu'elle ne soit, dans les conditions actuelles, qu'une monnaie de compte, il a la faculté d'en régler la valeur par la fixation du taux de conversion en une monnaie étrangère qui est le franc belge. Il apporta un témoignage de cette indépendance lors de la dévaluation de 28 p. c. du franc belge en 1935 en décidant d'une dévaluation qui n'a été que de 10 p. c. A cette fin, le taux de conversion fut modifié et devint 1 franc luxembourgeois = 1,25 franc belge. Remarquons que néanmoins l'arrêt grand-ducal du 1^{er} avril 1935 fixant cette nouvelle parité n'a pas réduit le poids d'or définissant le franc luxembourgeois, comme cette réduction résulte effectivement de la réduction du poids d'or définissant le franc belge.

Le système monétaire luxembourgeois tel qu'il se présente actuellement ne réalise pas une indépendance complète et ne peut la réaliser. Quelle que soit sa situation, le franc luxembourgeois est exposé à être emporté dans le même remous entraînant une perte de valeur du franc belge devenu monnaie errante comme, notamment, dans l'hypothèse d'une inflation. Dans cette éventualité, de même que dans les circonstances qui ont précédé la stabilisation du franc belge en 1926, à laquelle nous nous sommes référé plus haut, des changements journaliers du taux de conversion étant pratiquement impossibles de la part du gouvernement luxembourgeois, force lui serait bien de laisser aller à la dérive le franc grand-ducal. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait supposer qu'il pût quasi instantanément faire disparaître la monnaie belge de la circulation et qu'il fût en état de la remplacer par de la monnaie luxembourgeoise. Pareille solution serait encore boiteuse, puisqu'elle priverait les Luxembourgeois d'une monnaie dont ils ont besoin pour leurs transactions internationales.

Dernière observation: le dualisme des monnaies belge et luxembourgeoise au sein des territoires de l'Union économique constituée entre la Belgique et le Luxembourg offre des inconvénients particulièrement dénoncés dans ce dernier depuis la dévaluation inégale des deux monnaies en 1935. Des mesures appropriées durent être prises dans le Luxembourg pour remédier aux dommages subis par des Luxembourgeois ayant contracté des dettes en francs luxembourgeois et ne disposant, pour les acquitter, que de monnaie en francs belges. Ceux-ci ayant perdu 20 p. c. de leur valeur par rapport aux francs luxembourgeois, les débiteurs étaient tenus de payer en monnaie belge 25 p. c. de plus qu'ils n'auraient dû

(12) J. MASCLÉ, *op. cit.*, pp. 46 et 47.

payer en l'absence d'une différence dans la dénivellation des deux monnaies. Des délais de paiement furent accordés.

Dans le même ordre d'idées, on se plaint que les entreprises de la moyenne et de la petite industrie luxembourgeoise soient particulièrement atteintes par la disparité monétaire, d'autant plus qu'elles doivent écouler une grande partie de leur production en territoire belge où elles en obtiennent des francs valant 20 p. c. de moins que la monnaie dans laquelle elles vendraient leurs produits dans le Luxembourg et dans laquelle s'établissent leurs prix de revient (13).

(13) Rapport sur l'activité de la Fédération des industriels luxembourgeois en 1936. Cf. *l'Echo de l'Industrie*, 20 mars, p. 2. Voir aussi à ce sujet une étude de M. Paul BASTIAN, sous le titre : *Le mouvement des prix dans le Grand-Duché*, dans *l'Echo de l'Industrie* du 15 février 1936.

* * *

Le système monétaire actuel du Grand-Duché de Luxembourg lui ménage un maximum d'autonomie. Sous les réserves concernant la disparité de dévaluation, il satisfait aussi, selon les paroles prononcées par M. L. FRANCK, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, à l'occasion de l'inauguration de l'agence de la Banque Nationale à Luxembourg, à « la collaboration monétaire établie entre nos deux pays en pleine indépendance ». Il est un exemple de pratiques monétaires dictées par des circonstances particulières et consacrées pendant plus d'un siècle dans les conditions les plus avantageuses compatibles avec les bouleversements survenus dans l'économie mondiale depuis la grande guerre.

LA BALANCE DES COMPTES DE LA BELGIQUE EN 1935 ET EN 1936

par M. Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain.

La balance des comptes de la Belgique n'a jamais fait jusqu'ici l'objet d'estimations officielles. Les seules évaluations qui aient été publiées, furent établies par nos soins, et nous n'avions pas pu mettre ce travail à jour depuis le début de la crise. Notre dernière estimation date, en effet, de 1930 (1). Au cours de la crise, des bouleversements incessants, et une incertitude complète quant au montant des revenus étrangers, ont rendu pratiquement impossible l'élaboration d'une balance des comptes.

La Belgique semble être aujourd'hui parvenue à un état de quasi-stabilisation qui permet de recommencer les recherches de ce genre. Certes, celles-ci ne peuvent aboutir qu'à des résultats approximatifs. Notre pays, nous l'avons déjà dit à maintes reprises, ne possède pas les statistiques financières élémentaires, qui seraient indispensables à une administration rationnelle. D'autre part, il est bien connu que même quand on dispose de toutes les statistiques, les calculs de ce genre laissent toujours subsister une marge d'erreur possible. Mais cette faiblesse n'incite cependant pas les économistes à contester l'utilité de pareilles recherches.

Au surplus, les conclusions générales auxquelles on parvient peuvent donner lieu à d'intéressants recoupements, qui rendent ces estimations plausibles.

I. Les chapitres principaux de notre balance des comptes sont évidemment ceux des *importations* et des *exportations* de marchandises.

Les valeurs déclarées à l'importation peuvent être considérées comme correspondant à la réalité d'une façon très suffisante. Les fraudes douanières sont peu importantes par le fait que les droits sont généralement modérés, et que, d'autre part, les prix intérieurs belges ne sont pas de nature à stimuler les importations frauduleuses. D'un autre côté, comme nos droits sont en général spécifiques, ils ne donnent guère lieu à des déclarations de valeurs trop faibles. Ajoutons que le contrôle qui s'exerce actuellement par le moyen de factures timbrées est suffisamment serré pour que les déclarations trop basses soient rares.

Du côté des exportations, il y a présomption d'une certaine sous-évaluation, qui doit faire considérer

comme des minima les chiffres figurant aux statistiques. Notre administration a réalisé, à cet égard, de très notables progrès depuis dix ans. Il est certain néanmoins que la fraude vers les pays voisins présente encore une certaine importance. L'existence en Belgique d'un niveau de prix très bas rend, en effet, cette fraude lucrative même pour le simple particulier. D'un autre côté, l'étranger ayant de nombreux droits *ad valorem*, il est vraisemblable que certaines déclarations faites à la sortie de notre pays sont systématiquement réduites. Bref, dans l'ensemble, nous considérerons que le chiffre des exportations, tel qu'il est donné par les statistiques et tel que nous l'adoptons dans nos calculs, comporte une marge de sécurité qui n'est pas négligeable.

Nous rappelons par ailleurs que les valeurs consignées à l'importation sont celles des produits rendus à notre frontière, ou au port d'Anvers. Elles comprennent donc les frets et les assurances qui grèvent tous les transports. Par contre, les valeurs à l'exportation sont basées sur les prix des marchandises mises à bord, ou rendues à la frontière; c'est-à-dire qu'elles ne comprennent pas les frets et assurances qui grèveront ces expéditions jusqu'au lieu de leur arrivée.

Ceci implique que nous n'avons pas à porter au passif de notre balance les frets et commissions diverses que supportent les importations et les exportations. Par contre, nous avons à porter à notre actif, tous les frets qu'encaisse la marine nationale dans le trafic avec l'étranger. Il ne faut en exclure que le produit du trafic colonial; la colonie est, à cet égard, à considérer comme l'équivalent d'une province belge.

II. L'estimation des revenus du *tourisme* est toujours chose délicate, et il faut les circonstances très spéciales où se trouvent les Etats-Unis pour arriver en ce domaine à des résultats vraiment satisfaisants. Néanmoins l'importance de ces rentrées, en ce qui concerne la Belgique, ne permet plus de traiter ce chapitre avec désinvolture.

Nous avons, du reste, la bonne fortune de disposer depuis trois ans de statistiques réunies par l'Office belgo-luxembourgeois du Tourisme. Ce dernier n'a pu arriver à toute l'exactitude souhaitable, mais la

(1) Voir notre *Belgique après le Centenaire*, pages 179 et suiv.

difficulté de la matière est telle qu'on lui doit néanmoins une grande reconnaissance. Grâce à lui, on dispose d'un point de départ.

Depuis 1934, nous connaissons donc le nombre de *nuits* passées dans notre pays, au cours de la belle saison, par des étrangers. Le calcul est fait au moyen de déclarations bénévoles des hôteliers; son total demeure évidemment sous-estimé, pour plusieurs raisons que nous donnerons plus loin.

D'après ces relevés, le nombre de nuits passées en Belgique par des étrangers fut de 989.000 en 1934, 1.480.000 en 1935 et 1.874.000 en 1936. Ceci nous indique tout d'abord que le tourisme a été plus important en Belgique en 1936 qu'en 1935, année de l'Exposition; l'intérêt de cette dernière, tout en demeurant incontestable, n'a pas atteint, à beaucoup près, les proportions que l'on a dites. L'Exposition de Bruxelles a évidemment attiré beaucoup de visiteurs étrangers, mais en règle générale, ces derniers ne firent que passer une journée en Belgique, en n'y laissant qu'assez peu d'argent.

Quoi qu'il en soit, l'Office belgo-luxembourgeois du Tourisme estime que le chiffre de 1936 doit être majoré d'un quart, pour tenir compte des omissions dans les déclarations des hôteliers. En se basant sur une dépense de 175 francs par nuit passée dans le pays (2), cet organisme conclut que la catégorie de touristes recensés a dû laisser chez nous l'équivalent de 400 millions en 1936.

Mais ainsi que nous l'avons dit plus haut, ceci ne constitue nullement la totalité de l'appoint que nous fournit le tourisme. La statistique ne donne que les chiffres afférents à la période allant du 1^{er} juin au 31 octobre. Or, il est certain que, dans le reste de l'année, le nombre des étrangers qui visitent le pays demeure très considérable. Les vacances de Pâques notamment n'y sont pas comprises, ni les fêtes de Pentecôte.

D'un autre côté, les statistiques ne tiennent nullement compte des étrangers qui ne logent pas en Belgique, qui ne viennent y passer que quelques heures. Elles font abstraction également des voyageurs en transit, qui en direction Londres-Europe centrale sont très nombreux, et laissent pour nous des dépenses relativement considérables — ne fût-ce que par leur passage maritime et leur parcours en chemin de fer.

Enfin, les statistiques ne peuvent pas faire état des dépenses faites à la côte belge par les nombreux étrangers qui viennent s'installer en villas. On sait que la proportion des étrangers qui pratiquent ce système est très forte dans certains lieux de villégiature; ils ont d'ordinaire un niveau de vie assez élevé.

Tous ces éléments réunis nous portent à croire que nous n'exagérons rien en fixant à un milliard le montant des dépenses des touristes en Belgique, pour

(2) Cette estimation est faible; car une nuit passée en Belgique implique d'ordinaire deux journées. La dépense comprend les frais de transport, de nourriture et de logement, de même que les menus achats. Nous croyons donc que l'évaluation donnée ici est un strict minimum.

l'année 1936. Ce chiffre comprend tous les achats qui sont faits par les voyageurs de passage, séduits par le niveau très bas de nos prix. Pour l'année 1935, nous adopterons le chiffre de 1.200 millions. L'Exposition nous a évidemment rapporté plus que la différence entre ces deux chiffres, mais il faut tenir compte du progrès du tourisme général en 1936.

III. Les *revenus étrangers* dont peut disposer actuellement la Belgique n'ont naturellement plus l'importance qu'ils avaient à la veille de la crise. Celle-ci a diminué la valeur d'un grand nombre des placements que nous avons pu faire. Mais du moins les avoirs que nous possédions en Europe centrale n'étaient pas très considérables, de sorte que la défaillance généralisée de ces pays ne nous a atteint que modérément. D'un autre côté, la reprise mondiale a valorisé dans une assez large mesure les placements que nous avons faits en Angleterre et en Amérique.

Le montant des revenus étrangers est mal connu, car pour des raisons fiscales, une partie importante des coupons est encaissée à l'extérieur. D'autre part, les conventions relatives à la double imposition font échapper à l'impôt une fraction des revenus d'origine étrangère, qui ne sont plus repris dans les statistiques fiscales. Mais du moins nous avons une base dans les revenus déclarés au fisc; grâce à ces chiffres, nous pouvons nous rendre compte de la tendance générale de ces revenus. En 1935, les revenus d'origine étrangère dont le fisc a eu connaissance ont été estimés par lui à 1.150 millions; pour 1936, les évaluations portent sur 1.300 millions. Majorant raisonnablement ces indications, pour tenir compte de ce qui vient d'être dit, nous adopterons pour 1935 le total de 1.600 millions, et pour 1936 celui de 2.000 millions. Ces chiffres sont, selon nous, des minima.

Si la Belgique n'a pas de remises d'émigrés, elle possède d'importants salaires rapatriés par des ouvriers travaillant au dehors, principalement en France. Le nombre de ces ouvriers a atteint jadis 80.000. A l'heure présente, il semble être revenu vers 30.000. Rappelons que la plupart de ces travailleurs ne font aucune dépense en France; ils passent tous les jours la frontière avec leurs vivres.

D'après le gouvernement français, il avait été délivré au début de 1937 quelque 40.000 cartes de frontaliers. Le gouvernement belge, déduisant les chômeurs et les Français établis en Belgique et devenus frontaliers, n'admet que le chiffre de 27.000. Si nous incluons les Français dont nous venons de parler, nous arrivons aux 30.000 servant de base à nos calculs. En estimant à 10.000 francs belges environ par ouvrier les sommes rapatriées chez nous, nous demeurons dans la limite de la modération. Il faut y ajouter ce que rapportent les saisonniers, travaillant dans l'agriculture et les briqueteries françaises. Au total, nous porterons au crédit de 1935 et de 1936 respectivement les sommes de 300 et de 350 millions.

... Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la colonie

du Congo belge doit être considérée comme une province belge, et son commerce extérieur devrait être, pour le calcul de la balance des comptes, intégré à celui de la Belgique. Il faudrait donc enlever les importations et les exportations congolaises de notre balance, et ajouter à celle-ci le commerce du Congo avec les pays autres que la Belgique. Cette méthode est difficile à pratiquer du fait que la concordance n'est pas parfaite entre les statistiques, surtout en ce qui concerne les origines et les destinations. D'un autre côté, le détail des statistiques congolaises n'est connu que fort tard. Il est donc plus expédient de se borner à joindre au crédit ou au débit de la balance belge, le solde de la balance congolaise.

Mais ainsi qu'on le sait, la statistique du commerce extérieur du Congo porte la plupart des exportations pour une valeur fiscale arbitraire, fixée par le Gouvernement général de la colonie. Il y a donc lieu d'opérer un redressement, tenant compte de la valeur réellement obtenue pour les produits congolais.

Cette valeur devrait être celle des produits à leur embarquement, ou au moment où ils quittent la frontière terrestre du Congo. Mais comme la partie importée en Belgique est comptée à son prix plein, frets jusqu'à Anvers compris, elle doit être également prise à cette valeur au crédit de la balance congolaise. Ceci n'est plus vrai si l'on considère les produits vendus ailleurs qu'en Belgique, et c'est pourquoi dans l'ensemble nous ferons subir une réduction de 5 p. c. au montant des exportations congolaises, tel qu'il résulte de la valeur cotée sur les marchés. Voici, dès lors, comment la balance commerciale du Congo rectifiée se présente pour les années 1935 et 1936 (3).

Commerce du Congo belge.

	1935	1936
Exportations (chiffre rectifié : valeur du marché moins 5 %)	1.700.000.000	2.100.000.000
Importations	525.000.000	725.000.000
Bont...fr.	1.175.000.000	1.375.000.000

IV. Le transit rapporte à la Belgique des sommes très considérables, que notre pays doit évidemment à sa position géographique particulièrement avantageuse. Pour chacune des deux années que nous passerons en revue, le transit a porté sur 15 millions de tonnes. Une partie de ces marchandises ont traversé entièrement le pays par chemin de fer, pour se rendre à Anvers; une autre partie a été transbordée et manipulée dans ce port. D'un autre côté, le commerce de transit a réalisé des profits, et touché des commissions que nous devons inclure dans ce chapitre.

(3) Les chiffres admis par nous sont inférieurs à ceux que donnait à la Chambre M. Rubbens, ministre des Colonies (séance du 17 mars 1937). D'après cette estimation, la valeur de réalisation aurait été de 2 milliards en 1935, et de 2.350 millions en 1936. Ces chiffres nous paraissent fort élevés; en tout cas, les nôtres constituent des minima.

Au total, nous estimerons que chaque tonne de marchandise étrangère ayant transité par la Belgique a rapporté 35 francs en 1935, et 40 francs en 1936. Le transit rapporte ainsi au pays de 500 à 600 millions par an. Cette somme, élevée en apparence, est rendue plausible par le montant des droits encaissés par le port d'Anvers, soit 140 millions en 1935 et sans doute 150 millions en 1936 (4). On peut encore citer le salaire des dockers, qui a représenté environ 150 millions en 1936. Ces chiffres, bien entendu, doivent être répartis entre le commerce qui nous est propre et le transit, mais on doit faire observer par ailleurs, qu'outre ces recettes il existe pour le port d'Anvers des chapitres importants, que nous n'avons pu recenser : frais de réparation de navire, dépenses de cale sèche, etc. Il faut en outre tenir compte du coût des transports par rail ou par eau, à travers le pays.

En ce qui concerne les frets, la Belgique ne peut plus porter à son crédit que des montants peu considérables. Tout d'abord, sa flotte a diminué depuis quelques années. Cette réduction est moins forte qu'elle ne semble à première vue, car la *Red Star Line*, qui a cessé de battre pavillon belge, n'était que nominalement représentative d'intérêts nationaux. Néanmoins, ce facteur doit être pris en considération.

Par ailleurs, on ne peut porter que les sommes qui nous rentrent à l'occasion du trafic entre la Belgique et les pays autres que la colonie. Pour des raisons maintes fois exposées, ce trafic n'est que du commerce intérieur, et il ne donne pas lieu à la moindre rentrée de devises.

L'estimation des recettes que nous tirons de la marine marchande est d'autant plus délicate que les sociétés de navigation ne publient pas le montant des frets encaissés par elles. Elles ne donnent pas non plus la moindre indication sur le chiffre de leurs dépenses dans les ports étrangers. Notre seule ressource est alors de partir de la somme que l'Angleterre porte au crédit de sa balance, et d'adopter un chiffre calculé d'après le tonnage de la flotte belge.

Le *Board of Trade* (5) a estimé que les recettes nettes de la marine anglaise se sont élevées à 75 millions de livres en 1935, et à 95 millions de livres en 1936. Ce chiffre est relativement faible, du fait que le cabotage atteint en Angleterre des montants élevés, dont les frets doivent être déduits du total; de plus, les navires anglais font d'importantes dépenses dans les ports étrangers. Ces particularités n'existent pas en ce qui concerne la flotte belge; on peut admettre qu'elles compensent l'intervention du trafic congolais. Nous prendrons donc comme recettes nettes un chiffre proportionnel à l'importance du tonnage de la flotte belge, soit 200 millions pour 1935 et 260 millions pour 1936.

Nous pouvons enfin réunir dans un chapitre

(4) La régie du port d'Anvers a encaissé un maximum de 165 millions en 1929. Tombé à 134 millions en 1933 et 1934, ce chiffre s'est progressivement redressé par la suite. Les sommes principales de recettes sont les droits de navigation (57 millions en 1935), les droits de grues (19 millions) et de quai (17 millions).

(5) Voir l'*Economist* du 11 mars 1937.

« Divers » une série d'autres rentrées, qui ne présentent pas en Belgique une très grande importance. Si nous mettons avec le produit de transit les bénéfices réalisés par le commerce d'Anvers, nous n'avons que peu de commissions à porter à notre crédit. Les redevances pour brevets sont également peu importantes. Bref, en inscrivant 50 millions à l'actif, nous aurons constitué une provision suffisante pour toutes ces recettes.

V. Parmi les chapitres du *passif* qui demandent une explication, voici tout d'abord celui des intérêts et dividendes payés à l'étranger. La dette étrangère de l'Etat ne s'élève plus qu'à environ 9 milliards, si l'on fait abstraction de la partie interalliée, devenue purement honoraire, comme les dettes de réparation allemandes. D'après les budgets pour 1935 et 1936, les intérêts payés à cette dette se sont élevés respectivement à 540 millions et 440 millions. Mais ce sont là des estimations approximatives, car la dévaluation d'une part, et les conversions de l'autre, ont fortement modifié l'importance de ce service.

D'un autre côté, il est évident qu'une notable partie de la dette publique belge, placée au début à l'extérieur, est rentrée dans les portefeuilles belges. On l'a bien constaté lors de l'estampillage des rentes libellées en dollars. Il est certain, d'autre part, qu'il existe dans les portefeuilles belges beaucoup de rentes 3 p. c. de la série émise à Londres, d'emprunts extérieurs 5 1/2 p. c. en francs français-or, des bons Mendelssohn, etc. Nous ne pouvons donc porter entièrement au passif de la balance le montant des intérêts payés à ce titre; nous n'en comptons que la moitié.

On peut estimer, d'autre part, qu'à la veille de la dévaluation, les entreprises belges, et la ville d'Anvers, avaient une dette extérieure de 6 milliards environ, en valeur nominale et aux parités anciennes (6). Les dévaluations de la livre et du dollar avaient réduit sensiblement leur charge effective. D'autre part, il est notoire que ces dettes étaient quelque peu amorties, et surtout rapatriées dans une très large mesure. Nous ne croyons pas avoir à porter de ce chef, à notre passif, une somme supérieure à 150 millions pour chacune des années 1935 et 1936. Pour 1937, les remboursements et les conversions aidant, le débit à admettre sera plus faible encore.

Par contre, ce dont on ne tient pas toujours compte, c'est du fait que l'étranger possède une quantité appréciable de valeurs belges, principalement des actions industrielles ou des titres coloniaux, dont les dividendes doivent être payés au dehors. Une estimation prudente nous fait admettre que le quart environ des dividendes a cette destination. Mais nous ne devons porter au passif évidemment que les dividendes nets, déduction faite de la taxe mobilière et des doubles emplois.

Ainsi donc, tout compte fait, le chapitre des intérêts et dividendes payés à l'étranger peut être estimé

(6) Voir *Bulletin de la Banque Nationale*, 1935, tome I, p. 270.

à 750 millions pour chacune des deux années. La réduction des charges de la dette extérieure de 1935 à 1936 a été compensée par l'augmentation des dividendes.

En ce qui concerne le *tourisme* belge à l'étranger, il n'est pas douteux que les dépenses à inscrire au passif sont relativement faibles. Il est bien connu que les Belges voyagent beaucoup moins que les nationaux de certains autres pays. D'un autre côté, l'avantage que l'étranger trouve dans le niveau de nos prix, se retourne contre nous lorsque nous allons hors de notre pays.

Nous tiendrons cependant compte du fait qu'en 1936 l'amélioration des affaires a permis à certaines familles belges de recommencer à voyager au dehors, alors que précédemment elles devaient s'en priver. On a rencontré un nombre appréciable de nos compatriotes en Suisse et en Autriche. Mais, d'une façon générale, ils ont surtout profité des conditions avantageuses faites par les hôteliers, et leurs dépenses ont normalement été modérées. Bref, nous ne portons au passif de notre balance que 125 millions en 1935 et 150 millions en 1936. Nous ne dissimulerons pas, au surplus, qu'il s'agit là de chiffres fort conjecturaux.

Nous devons enfin réunir sous une rubrique générale le chapitre des commissions, redevances et primes diverses. Figurent sous ce chapitre les bénéfices bruts des sociétés d'assurance étrangère (les primes moins les sinistres), les droits payés pour les films de cinéma (une quarantaine de millions sans doute), etc. En plaçant sous ce chapitre 100 millions, nous croyons demeurer dans les bornes des vraisemblances.

Toutes ces données nous conduisent au tableau général suivant :

Balance des comptes de la Belgique
(en millions de francs).

	1935	1936
CRÉDIT.		
Exportations de marchandises.....	16.100	19.950
Tourisme.....	1.200	1.000
Revenus étrangers.....	1.600	2.000
Salaires rapatriés.....	300	350
Excédent de la balance coloniale.....	1.175	1.375
Transit.....	500	600
Frets nets encaissés.....	200	260
Divers.....	50	50
TOTAL...	21.125	25.585
DÉBIT.		
Importations.....	17.450	21.500
Intérêts et dividendes payés à l'étranger.....	750	750
Touristes.....	125	150
Commissions, redevances et divers.....	100	100
TOTAL...	18.425	22.500
BONI (millions)...	2.700	3.085

VI. La comparaison du crédit et du débit de notre balance des comptes fait apparaître des soldes favorables importants. En 1935, le boni de la balance se

serait élevé à 2.700 millions, et en 1936 à 3.085 millions. Il convient maintenant de voir si les éléments dont on dispose en ce qui concerne les mouvements de capitaux confirment ces estimations.

Ce boni ne se retrouve pas dans un accroissement des réserves-or de notre pays. Nous avons fait à ce sujet le raisonnement suivant. On peut admettre que le mouvement de l'encaisse-or au cours des trois mois qui ont suivi la dévaluation n'a fait que traduire le rapatriement des capitaux précédemment exportés, et l'arrivée de capitaux étrangers venant se mettre à l'abri chez nous. Nous en ferons abstraction, et nous partirons des chiffres du début de juillet 1935.

Par rapport à cette époque, on constate que l'encaisse-or ne s'est accrue que de 500 millions; en même temps, le Trésor public opérait des prélèvements sur le métal qui lui avait été attribué par la loi de dévaluation, à concurrence de 1 milliard environ. En somme, par conséquent, notre pays a perdu 500 millions d'or depuis juillet 1935. On peut ajouter que le public a dégorgé une partie appréciable des pièces qu'il avait précédemment thésaurisées, et que de ce chef, nos réserves invisibles ont diminué, d'après notre estimation, de 1 1/2 milliard. Ainsi donc, les réserves métalliques totales du pays, tout en étant largement supérieures à leur montant lors de la dévaluation, et au cours des années antérieures, sont de 2 milliards inférieures à ce qu'elles étaient au milieu de 1935, après le gros afflux qui a suivi notre manœuvre monétaire.

Mais il convient d'observer que, dans l'intervalle, le gouvernement belge a remboursé un montant considérable de la dette extérieure. La métropole et la colonie ont, en effet, amorti pour 3.400 millions de francs, dont il y a lieu de déduire 1.400 millions de dettes nouvelles. Ainsi, le remboursement net s'élève à 2 milliards, ce qui correspond exactement à la diminution de nos réserves d'or totales. Si l'on s'en tenait à ces éléments, on devrait cependant conclure que jusqu'ici le solde créditeur de notre balance des comptes n'apparaît ni dans nos réserves d'or, ni dans les remboursements de notre dette extérieure.

Il en irait autrement si nous étions partis de la situation ayant existé au lendemain de la dévaluation; mais le rapatriement de capitaux viendrait alors troubler nos calculs. Au surplus, nous découvrons sans peine plusieurs des destinations qui ont été données à nos excédents de balance.

1° Vers le milieu de 1935, la Belgique possédait beaucoup de capitaux étrangers qui étaient venus se réfugier chez nous. La Belgique a toujours disposé d'un montant considérable de capitaux étrangers, pour des raisons de rendement ou de fiscalité. Des dépôts compris entre 500 millions et un milliard doivent être considérés comme normaux. A la veille de la dévaluation toutefois, leur montant était moindre, par suite de craintes monétaires bien compréhensibles.

A la fin du premier semestre de 1935, on pouvait

estimer que les dépôts étrangers s'élevaient à 4 milliards, dont 3 milliards environ devaient être considérés comme des capitaux réfugiés. Il est certain qu'après la dévaluation de la Hollande et de la Suisse, les capitaux originaires de ces pays nous ont été repris. Ils l'avaient du reste été partiellement quand, après la période agitée de 1935, les craintes de dévaluation avaient été moins vives dans ces pays.

A l'heure présente, il ne reste plus en Belgique qu'une partie, la plus grande à la vérité, des capitaux français qui étaient venus chercher la sécurité chez nous. On peut les estimer à 2 1/2 milliards environ, y compris les placements étrangers à considérer comme normaux. Il apparaît ainsi que nous avons remboursé 1 1/2 milliard en chiffres ronds.

Mais ces dépôts ne représentaient nullement la totalité des capitaux étrangers qui s'étaient réfugiés en Belgique immédiatement après notre dévaluation. Il est notoire que d'importants capitaux français s'étaient transformés en billets de banque belges. De la fin de mars au 30 juin 1935, notre circulation était passée de 19 à plus de 20 milliards, bien que la détente financière ait fait remettre en circulation une grande partie des billets (plus de 1 milliard) que la récente crise bancaire avait fait thésauriser.

La hausse des prix et l'accroissement de l'activité ne justifiaient certes pas à ce moment une augmentation pareille dans les moyens de paiement. Au surplus, on a pu voir que lors de l'avènement de M. Laval, qui a marqué la fin de la première crise financière en France, notre circulation fiduciaire est demeurée pratiquement stationnaire, en dépit de l'accentuation de la reprise et de la hausse des prix; ceci a probablement été dû au reflux de billets détenus par la France. Bref, il n'est pas exagéré d'admettre qu'à la fin de juin 1935, les Français détenaient pour 500 millions au moins de nos billets, qui furent ensuite rapatriés pour la presque totalité.

Il y eut encore d'importants achats de titres belges, faits en vue de profiter de la hausse escomptée après la dévaluation. Ces opérations, datant du printemps de 1935, ont été en grande partie dénouées aujourd'hui.

Finalement, il apparaît que de 2 à 3 milliards au moins de capitaux venus après la dévaluation nous ont été repris. Ce départ a dû être compensé par la rentrée de nos excédents de balance économique, qui ont transformé un arrivage précaire de métal en une acquisition définitive. L'or qui ne nous appartenait pas est ainsi devenu notre propriété.

2° Il n'est pas douteux que depuis un an et demi, la Belgique a acheté des quantités considérables de valeurs étrangères. Les *Royal Dutch*, par exemple, n'ont été introduites chez nous qu'à une époque relativement récente; avant la dévaluation de 1935, les achats étaient déjà considérables, mais ils se sont intensifiés encore après cette date. Des indices recueillis sur la place de Londres notamment montrent qu'il y a eu depuis deux ans un fort mouve-

ment d'importation de valeurs étrangères en Belgique.

Une partie du crédit de la balance des comptes a servi au rapatriement d'une partie de la dette qui, précédemment placée à l'étranger, est aujourd'hui revenue aux mains des nationaux. Lorsque, après la chute du dollar, le gouvernement belge procéda à l'estampillage de rentes libellées en cette monnaie, des titres se trouvant aux mains d'étrangers ont été présentés en quantités considérables. Cette opération était légitime, mais elle était rendue difficile par le délai qui était imparti.

Après la dévaluation, ces titres furent convertis, avec une prime appréciable, et l'on vit arriver sur notre marché des montants importants de ces emprunts précédemment libellés en dollars. Les détenteurs étrangers profitaient ainsi de la hausse des cours et de la prime. Ce fut l'origine principale des ventes massives qui firent baisser les cours de l'Unifié de 97 à 92, au cours de l'été de 1935. Ceci donna lieu à une exportation d'or, qui put être compensée par la suite. En estimant que ces ventes étrangères ont porté sur 500 millions, pour tous les types de rentes, nous serons sans doute assez proche de la vérité.

3° En outre, il est bien connu que les firmes belges se sont constitué d'importants fonds de roulement en devises étrangères. Ces fonds de roulement sont tenus en partie sur la place de Londres, où s'effectuent dans une large mesure les transactions financières correspondant à nos exportations. Il est notoire également que les dépôts belges sont élevés en Angleterre.

On doit admettre enfin que les banques belges ont placé une partie de leurs disponibilités au dehors, sous forme notamment de bons de caisse émis par les compagnies de chemins de fer françaises. A l'heure présente, les montants en circulation ont été fortement réduits, mais il subsiste encore des placements de ce genre pour des montants qui ne sont pas négligeables.

... Cet examen montre que l'épargne de la Belgique a été employée depuis quelques années à remplacer des capitaux étrangers par des capitaux belges, à reconstituer les fonds de roulement, les avoirs en

devises et le portefeuille. A présent, ces possibilités d'utiliser les bonis de la balance des paiements n'existent plus que très partiellement. Les amortissements de dette publique extérieure sont à leur terme. Or, il y a danger que la trop grande abondance des capitaux en Belgique ne provoque un commencement d'inflation, qui stimulerait dangereusement la hausse des valeurs boursières. L'émission de titres nouveaux étant jusqu'à présent peu considérable, la demande de l'épargne risque de provoquer un *boom* dangereux.

On doit donc souhaiter que les placements étrangers, qui évitent les afflux de capitaux et d'or en Belgique, soient repris sur une échelle suffisante. Il conviendrait de faire coter à Bruxelles toutes les rentes extérieures, de façon à faciliter leur rapatriement. Il faudrait aussi introduire, sur le marché à terme tout d'abord, des valeurs étrangères de grande classe, de façon à reconstituer sérieusement notre portefeuille.

Ce sont là des moyens de dégorger notre marché des capitaux momentanément en excès. D'un autre côté, il a été établi à de multiples reprises que le commerce extérieur suivait non pas le pavillon, comme on le prétend parfois, mais les capitaux. Nous devons donc souhaiter que les placements étrangers redeviennent possibles afin que notre exportation puisse y trouver le stimulant nécessaire.

Mais l'exportation des capitaux par la création d'entreprises au dehors, exigerait qu'à l'étranger on revienne à des méthodes plus libérales en ce qui concerne les paiements, et que l'on mette une sourdine aux manifestations de nationalisme économique. On conçoit fort bien que les restrictions en matière de change, et les vexations infligées aux capitaux étrangers, soient de nature à décourager nettement ceux qui songeraient à placer des fonds au dehors. Le retour à la liberté des mouvements de capitaux exige donc, comme le retour à la liberté du mouvement des marchandises, tout un changement de climat. Nous devons souhaiter que, grâce à l'amélioration économique acquise, grâce aussi aux efforts de collaboration de tous les gouvernements, il soit possible bientôt de briser ces entraves qui empêchent le monde de bénéficier aujourd'hui d'une pleine reprise des affaires.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

par M. Robert-J. Lemoine,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Si l'on compare les connaissances scientifiques et les procédés techniques dont disposaient manufacturiers, industriels et commerçants avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle et ceux dont disposent leurs continuateurs du XIX^e et du XX^e siècles, on est frappé des différences quantitatives et qualitatives qui marquent, entre les deux périodes, les relations entre la science, pure ou appliquée, et la production industrielle.

L'historien, comparant plus tard avec un recul suffisant, le XIX^e siècle et le deuxième quart du XX^e siècle, éprouvera le même étonnement que celui qui est le nôtre aujourd'hui en face des relations de la science et de l'industrie avant la révolution industrielle.

Mais son étonnement ira plus loin encore : il constatera que le XX^e siècle, et plus particulièrement la période que nous vivons, pousse de plus en plus loin la systématisation des relations entre la science et l'industrie, alors que, aux XVIII^e et XIX^e siècles, ces relations, sauf de rares exceptions, restaient purement accidentelles.

Dès lors, il n'est pas sans intérêt d'esquisser les raisons de cette évolution et d'en tirer certains enseignements.

* * *

La nécessité est la mère de toute évolution de quelque amplitude. La tendance naturelle de l'individu le pousse à la routine, à la fidélité envers des techniques éprouvées, réduisant les aléas au minimum. L'homme est également imitateur, ce qui est une tendance ambivalente, qui peut pousser au progrès autant qu'à la stagnation.

On peut affirmer que si les corporations de métiers ont pu dégénérer au point de devenir les institutions statiques, défensives et néophobes que les historiens du XVII^e et du XVIII^e siècles ont si complètement décrites, c'est que leurs règlements, leurs interdictions rencontraient, de la part des adhérents, ce *consensus opinionis* qui est la raison nécessaire et souvent suffisante du maintien d'un régime, même s'il ne correspond plus aux besoins de la collectivité et de l'humanité, supérieurs à ceux du groupe social intéressé, quel qu'il soit.

Que des hommes clairvoyants aient compris le danger que l'immobilisme des corporations, métiers et jurandes faisait courir au régime économique et social de l'époque ne suffisait point à amener les réformes. Turgot et, dans les Pays-Bas autrichiens, les ministres plénipotentiaires n'ont pu réformer les corporations et les réintégrer dans l'évolution qui les dominait et les dépassait. L'action violente et prolongée de la révolution politique et sociale a été nécessaire pour libérer la révolution industrielle et lui permettre les progrès rapides des cent cinquante dernières années.

Corporations, métiers et jurandes, dira-t-on, témoignaient d'un louable souci de perfection technique, concrétisé par le fameux « chef-d'œuvre », exigé — en principe tout au moins — du maître qui allait être reçu.

Mais la perfection est, en l'occurrence, une conception subjective et interne au groupement, en dehors de tout jugement extérieur sur la désirabilité d'abaisser les prix ou d'augmenter les quantités de biens. En fait, pour exécuter le « chef-d'œuvre », il s'agissait de connaître fort bien des méthodes et des procédés « honorés par le temps », comme disent les Britanniques. Il ne s'agissait ni d'innover, ni d'améliorer. C'est pourquoi la formation professionnelle au sein de ces organisations, si elle tendait à la « perfection », ne visait nullement au progrès tel que nous l'entendons, dans son acception humaniste et dans ses répercussions collectives et universelles.

Alors que la révolution industrielle visait à introduire de nouvelles techniques, à accroître la quantité des biens et à en abaisser le prix, les organisations professionnelles d'Ancien Régime, dont les pouvoirs dépassaient la capacité intellectuelle, jouaient un rôle essentiellement contre-révolutionnaire en recherchant une perfection statique et en repoussant les acquisitions de la technique et de la science.

Dans les milieux stagnants de la corporation, on essayait, cependant, de remédier à des maux que l'on ressentait sans les analyser. Mais l'organisation était telle que les réformes avaient, si je puis dire, les yeux dans le dos, et que jamais on ne vit les corporations, comme le firent peu après les ouvriers dans leur domaine, prendre en mains l'évolution industrielle en

passant audacieusement de la corporation à la coopérative de production.

Et l'économiste ne s'avance pas trop, dans le domaine de l'histoire, s'il croit pouvoir conclure, de la lecture des historiens eux-mêmes, qu'en dehors des mesures de défense, des interdictions, des prohibitions, ce qui préoccupait corporations, métiers et jurandes, c'était surtout la contrefaçon des produits en vogue de l'industrie rurale, organisée en dehors des règles corporatives et animée par l'esprit d'invention et de capitalisme. L'industrie rurale, d'ailleurs, leur rendait la pareille, à l'occasion.

On s'en rend particulièrement compte dans l'industrie du drap et des cotonnades.

A côté de ces organisations, préoccupées sans cesse d'équilibre statique, on trouve un nombre plus ou moins grand de « déclassés ». Ceux-ci, au contraire, se laissent aller à l'inspiration de l'esprit capitaliste, prompts à laisser là le « juste prix » et les règlements, prompts aussi à chercher sans cesse à élargir le marché et à utiliser toutes les techniques.

Ces « déclassés », comme il convient, viennent de tous les milieux : ce sont des « forains », des étrangers fuyant l'une ou l'autre persécution et emportant avec eux une technique, nouvelle pour le pays qui les accueillera ; ce sont des nobles, et, surtout en France, des officiers du roi, qui veulent mettre à fruit les richesses naturelles de leurs seigneuries ou qui veulent s'occuper dans un esprit nouveau. Ce sont des marchands, fort préoccupés d'un approvisionnement libéré des règles strictes de la corporation et qui aident à installer l'industrie à l'écart de la juridiction de cette dernière.

Ce mouvement coïncide avec l'efflorescence des « académies » provinciales, de l'esprit « philosophique » et « encyclopédique » qui inspire les rois, les gouverneurs, certains nobles et les bourgeois aisés.

Et comment douter des échanges continuels et réciproques entre ces milieux dynamiques, adonnés, les uns, à la production, les autres à la pensée ? Ne voit-on pas les « académies » proposer des sujets d'études relatifs au développement des richesses, à l'aménagement des ressources naturelles, à l'amélioration de la vie des masses, enfin à ce que nous appellerions aujourd'hui la structure économique ?

Et ne voit-on pas nombre d'« entrepreneurs », surtout parmi les nobles, entichés de philosophie, pleins de foi dans les lumières, bouillonnant de plans sociaux et politiques qu'ils offrent à l'opinion en même temps qu'ils dirigent des entreprises résolument maintenues, par privilège, hors du cadre corporatif ?

Enfin, les nobles devenus industriels, ne sont-ils pas, à la veille de la Révolution française, les alliés du Tiers, ne sont-ils pas révolutionnaires, eux aussi ?

Mais tout cela restait encore diffus et désordonné. Les points de contact de la science et de l'industrie restaient rares et intermittents parce que ni l'une ni

l'autre n'avaient encore ce besoin pressant d'aide réciproque, criant aujourd'hui.

Ensuite, c'est que ni la grande industrie, ni la science n'étaient encore organisées.

Les grandes entreprises, peu nombreuses d'ailleurs dans des nations rurales et artisanales, avaient assez à faire en défendant leur existence quotidienne : elles ne pouvaient elles-mêmes s'organiser, coordonner leurs efforts.

Et la science du XVIII^e siècle fut, au regard de l'organisation scientifique contemporaine, une science d'amateurs.

Point de formation systématique, de spécialisation, de *cursus honorum*, point de programmes, d'organisation de laboratoires et de bibliothèques. Rien de tout cela. Mais cette absence d'organisation, cette vie scientifique et universitaire si rudimentaire encore augmentent le mérite de ces penseurs et de ces expérimentateurs qui tentaient l'explication des phénomènes naturels, qui s'attachaient au bien de l'humanité. Et quelle preuve d'humanisme que cette générosité de l'esprit qui s'alliait à la bonté des sentiments pour vouloir faire le bonheur des hommes par des voies rationnelles !

Vraiment, cet esprit du XVIII^e siècle, qui voulut, à la fois, tant de progrès et dans tous les domaines, doit plus nous arrêter, par sa générosité et son universalité, que par sa naïveté. Et les leçons qu'il nous apporte sont pratiques, fort pratiques même : elles doivent mettre en garde contre une spécialisation excessive, contre l'égoïsme et l'orgueil du chercheur pour qui le travail personnel est une fin en soi, qui reste indifférent au sort de l'humanité.

Si, à l'époque de la révolution industrielle, la science était inorganisée et laissée à l'enthousiasme et à la bonne volonté des penseurs, l'enseignement supérieur était complètement dépassé par les « amateurs » et, pour mieux dire, par l'évolution elle-même.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'enseignement ne conduisait ni à la science, ni aux affaires, ni à la vie. Cette puissante et caractéristique institution sociale : l'école, reflétait toujours le caractère coutumier et traditionnel d'une organisation sociale dès lors complètement révolue, reposant exclusivement sur la production artisanale et agricole.

Ceci n'est d'ailleurs point un reproche adressé à la vie académique du XVIII^e siècle finissant : tout enseignement, s'il conduit à des diplômes, s'il est codifié, doit marquer un retard sur l'évolution de la connaissance.

Et ce fut un mérite de certains humanistes, c'est le mérite de l'époque actuelle aussi de voir que l'organisation scientifique comprend deux secteurs distincts mais non étanches : la recherche et l'enseignement. Le Collège de France devait déjà, dans la pensée de ses fondateurs, aller plus loin que l'enseignement scolastique. Les musées, les laboratoires, les institutions de recherche de tout genre doivent accomplir une

fonction qui ne peut jamais se substituer à l'enseignement, mais qui doit le devancer. La science se diffuse par de nombreux organes intermédiaires et l'équilibre de la vie sociale et économique aussi serait rompu, si l'un des organes intermédiaires venait à être mutilé. Ce qui est bien certain, c'est qu'au XVIII^e siècle, les organes supérieurs étaient rudimentaires et que les organes inférieurs ne pouvaient, absolument pas, participer au renouveau social et économique.

* * *

Les détracteurs de la Révolution française aiment à lui reprocher, entre autres, sa foi avouée et naïve dans la raison, dans l'intelligence, foi qui anime la plupart de ses dirigeants. Mais c'est ce mobile profond, que la grandiloquence de son expression oratoire ne parvient cependant pas à rendre ridicule, c'est ce mobile profond qui pousse la Convention à se lancer dans une double politique : la création de la plupart des grandes écoles et l'application de la science à la défense nationale, c'est-à-dire à la grande industrie travaillant pour les armées.

Pour la première fois dans l'histoire, sans doute, on assiste à un effort conscient d'accroître la force productive d'une nation par l'action rationnelle de la science et par l'initiative des savants.

Ceux-ci dirigent les manufactures d'armes, sont nommés commissaires à l'industrie, sont pressés de faire des découvertes et d'appliquer la science à l'industrie. La Convention, en effet, n'a pas guillotiné tous les savants et si elle a exécuté Lavoisier, fermier général et chimiste illustre à la fois, elle en a honoré combien d'autres; elle en a chargé combien d'autres encore de missions vitales à la défense nationale. Citons Monge et Carnot.

C'est que, ce qui avait fait défaut au cours de la période prérévolutionnaire : la nécessité, venait de surgir, qui allait rapprocher la science et l'industrie. Et la foi, d'allure naïve mais émouvante, dans la raison, dans « les lumières », la conviction que l'on allait pouvoir changer la nature humaine elle-même créait le climat indispensable à cette première prise de contact. Indispensable certes : car si l'on songe aux moyens dont disposaient alors l'industrie et la science, si l'on se rappelle les erreurs scientifiques courantes à l'époque, on conviendra qu'il fallait un bien grand enthousiasme pour tenter le rapprochement, voulu par les hommes de la Convention.

L'aide apportée par la science à la défense nationale, c'est-à-dire aux industries, pendant la Convention, fut loin d'être négligeable. Elle ne fut point décisive. Mais l'historien et l'économiste doivent se souvenir de cette phase, de ce rapprochement nouveau entre la science et l'industrie; ils pourront mieux comprendre toute une série de faits ultérieurs, qui ne sont isolés qu'en apparence : l'intérêt porté par Napoléon aux recherches scientifiques, l'intérêt porté

par les « rois » américains aux universités et aux laboratoires, la multiplication des *fellowships* dotées par des capitalistes, la création de laboratoires industriels, la mobilisation scientifique pendant la guerre mondiale, pendant la Révolution russe et dans les pays de dictature, amenés à l'autarcie, le *Committee of the Privy Council for Scientific and Industrial Research*, la Fondation universitaire, le Fonds national de la Recherche scientifique, et, enfin, l'effort tout récent et encore mal connu de l'Office du Redressement économique (*Orec*) dans le domaine des relations entre la science et l'industrie.

* * *

Pourquoi cette première union de la science et de l'industrie tentée pendant la Révolution française ne s'est-elle pas maintenue et consolidée sous l'Empire, sous la Restauration, sous le Second Empire, sous les régimes contemporains dans les autres pays?

La question est posée aux historiens. Mais il n'est pas interdit de tenter une explication logique.

Cette première union s'était faite dans un climat révolutionnaire : c'est-à-dire fait d'enthousiasme, d'espoirs illimités, de contraintes brutales, d'un mélange détonnant d'illusions et de cruelles réalités. Enfin, le vieil adage *salus populi suprema lex* s'opposait momentanément à la vieille règle du « Doit et Avoir », à la contrainte rigide de l'équilibre des prix de revient.

Pareilles circonstances ne sont pas durables, car elles sont proprement insupportables à la majorité des individus, donc à la société.

Les progrès acquis suffisaient, avec quelques autres, à porter l'industrie en avant. Les corporations avaient été balayées, ce qui était, en soi, suffisant à provoquer des changements qui devaient être digérés. La monnaie était plus abondante, le retour de la paix rétablissait les échanges et l'ingéniosité des savants perdait ce puissant stimulant : la recherche de l'*ersatz*, du produit de remplacement. Enfin, la science elle-même devait poursuivre au cours du XIX^e siècle cet étonnant processus de constante révision, d'incessante mise au point de ses doctrines et même de ses lois, qui allait occuper les savants et les hautes écoles et les détourner plus ou moins longtemps des relations entre la science et l'industrie.

Mais, surtout, répétons-le, la nécessité d'une alliance étroite et rationnelle avait disparu. La science ne dirigeait plus l'industrie; celle-ci ne traçait plus de directives à la science.

L'histoire de l'industrie et celle de l'enseignement au XIX^e siècle marquent qu'il était presque superflu de vouloir obtenir une collaboration préconçue, rationnelle et constante de la science et de l'industrie : la plupart des chefs d'industrie sont des autodidactes, des *homines novi*, des « parvenus », ne devant rien de leur formation aux grandes écoles. Le « secret de fabrication », signe révélateur de l'empirisme de la production, est révéralé et pris très au sérieux; on croit

à l'atavisme et à l'hérédité des qualités professionnelles : la salive des fileuses de la Flandre est réputée jouir de propriétés particulières, influençant la qualité du fil.

Les bas salaires, l'expansion rapide du marché, la localisation géographique des industries dans quelques régions privilégiées, jouissant d'un quasi-monopole, toutes ces conditions permettent à l'industrie de se développer magnifiquement sans trop se préoccuper de renforcer les moyens d'action grâce à un effort scientifique raisonné et continu.

Cependant, de grandes inventions se succèdent et sont assez rapidement adoptées par l'industrie, sans plan préconçu d'ailleurs.

* * *

Il importe de méditer sur cette période d'essor simultané, mais non coordonné, de la science et de l'industrie, sur cette ère libérale où les possibilités sont telles, les réserves si vastes qu'il est permis que chercheurs et producteurs ne se rencontrent que fortuitement.

A l'homme du XIX^e siècle, notre effort passionné d'utiliser au maximum toutes les ressources de la science paraît incompréhensible : il ne pourrait se pénétrer de la nécessité quasi-vitale qui amène aujourd'hui les Etats et le capitalisme à soutenir les institutions de recherche scientifique.

A nos yeux, en revanche, cette absence de coordination et de collaboration entre la science et l'industrie au cours des siècles précédents apparaît comme désordre, gaspillage, imprévoyance.

C'est que les jugements sont déformés par l'influence des circonstances du moment qui grossit telle nécessité.

Le moment approche où celle-ci va se faire sentir de plus en plus. Il est devenu banal de dire que la guerre de 1870 a été gagnée par le maître d'école prussien. C'est que la nécessité obligeait l'Allemagne, qui avait rejeté très tardivement les corporations et même le servage [en 1871, des paysans wurtembergeois payaient encore des indemnités de rachat (1)], c'est que la nécessité, disons-nous, poussait l'Allemagne à compenser par des prodiges d'ordre, d'organisation, de technique les graves infériorités géographiques, économiques et sociales qui étaient siennes au XIX^e siècle.

On peut, sans hésiter, assigner à l'Allemagne l'honneur d'avoir conçu et mis à exécution la première des plans de collaboration de la science et de l'industrie. Et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que cette collaboration a été, parmi d'autres facteurs, et notamment une audacieuse technique du crédit, un des éléments de la rapide ascension de l'Allemagne parmi les grands pays industriels. Le « docteur » prenait la suite de l'instituteur.

Toujours est-il qu'à la fin du XIX^e siècle, l'Allemagne doit beaucoup à son organisation scientifique.

(1) HENRI SÉE, *Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles.*

La dure nécessité, qui lui a montré la voie, la favorise pour un temps : l'industrie allemande peut prendre une avance telle qu'elle suscite l'imitation.

Et quel contraste entre l'usine allemande, recrutant ingénieurs, chimistes et techniciens, et l'usine anglaise, belge ou française où n'existe pas encore de laboratoire, où, souvent, le « secret de fabrication » est détenu par un vieux contremaître, où aucun ingénieur n'a jamais pénétré.

* * *

Pendant le cours du XIX^e siècle, les rapports entre la science et l'industrie n'ont été, en général, ni systématiques, ni organisés.

Revenons sur les raisons de cette situation.

La première réside dans l'état de la science elle-même à cette époque.

Le XIX^e siècle comptera, dans l'histoire de la science et de l'enseignement, comme une période d'évolution incessante et rapide.

C'est vraiment la période au cours de laquelle, sauf quelques exceptions, la science quitte définitivement le stade de la méditation individuelle et de la déduction logique pour entrer dans celui de la documentation et de l'expérimentation et même du travail d'équipe.

Traduisons cette évolution méthodologique en termes budgétaires : la science et l'enseignement deviennent onéreux. Le problème qui se pose est donc de savoir qui va supporter les frais qu'ils entraînent.

Dès lors que l'on doit traduire en comptes, en monnaie, l'évolution d'une institution sociale quelconque, on va au-devant d'une crise. Car le problème se pose, dès ce moment, de savoir qui doit supporter les frais et s'il est légitime de les laisser croître. Qui peut décider ? En définitive, les spécialistes sont « orfèvres » en la matière et, par contre, ceux qui doivent prendre la responsabilité de faire supporter par la collectivité les frais de la science, ne sont que très rarement des experts eux-mêmes : on doit bien admettre que leur attitude envers la recherche et l'enseignement doit, toujours, par quelque côté, être un acte de foi et de prévision.

L'enseignement traditionnel et scolastique préexpérimental était peu coûteux : il exigeait, dans les universités, peu de professeurs ; le matériel scientifique était quasi inexistant.

Et comme un enseignement organisé, soit par l'Etat, soit par des institutions religieuses ou laïques, doit, par la force des choses, rester en retard sur les exigences du moment, l'enseignement supérieur, au début du XIX^e siècle, était plus retardataire qu'en aucune autre période, puisqu'il n'avait pas rattrapé l'avance formidable de la révolution industrielle et sociale.

Par conséquent, la réforme de cet enseignement devait être plus difficile qu'en aucune autre période ; il fallait rattraper le temps perdu et ce dernier ne se rattrape que si l'on est disposé à consentir des sacrifices pécuniaires d'autant plus importants que le retard est plus considérable.

Les circonstances ont fait que, pendant la préparation de cet essai, M. Paul Harsin, professeur à l'Université de Liège, a publié une substantielle étude sur son *alma mater* (2).

Les événements relatés par M. Harsin marquent bien les difficultés qu'éprouva le législateur belge, émanation cependant des classes dirigeantes, à adapter l'enseignement supérieur aux nécessités de l'évolution économique et sociale.

Le nombre de lois organiques de l'enseignement supérieur l'atteste, de même la difficulté de créer des cours pratiques ou des enseignements nouveaux, l'insuffisance, parfois ridicule, des crédits (3).

Il est vrai que la Belgique constitue un exemple particulièrement caractéristique de la difficulté que peut éprouver une nation à élever son enseignement supérieur au niveau des exigences sociales et économiques : le régime autrichien, si fécond en d'autres domaines, avait, continuant le régime espagnol, tué l'enseignement supérieur. L'illustre Université de Louvain, elle-même, était tombée, à la fin du XVIII^e siècle, dans une décadence que ses historiens, après Henri Pirenne, ne songent nullement à diminuer. La politique centraliste de Napoléon n'avait en rien contribué à relever l'enseignement dans les provinces belgiques. Le roi des Pays-Bas avait commencé le redressement, mais il ne l'avait pu faire qu'avec un personnel académique de rencontre, formé d'étrangers et d'amateurs. Il avait maintenu l'usage exclusif du latin dans l'enseignement, ce qui, vu les circonstances, était un véritable obstacle, signalé par les meilleurs professeurs.

Et l'on doit tenir pour certain que si des savants étrangers peuvent contribuer à ranimer la vie d'une université ou à en augmenter l'éclat, c'est à la condition expresse que le corps académique reste composé, dans sa grande majorité, de nationaux, capables, de par leur communion étroite avec la collectivité, de maintenir le contact entre l'enseignement et la vie sociale.

Quoi qu'il en soit, au XIX^e siècle, la Belgique devait poursuivre un effort exceptionnel pour mettre son enseignement à la hauteur de son étonnante évolution économique. C'est ce qui explique les nombreuses réformes, l'appel constant aux savants étrangers (4) et ce qu'on a appelé les influences de la « science allemande » et de la « science française ». Il fallait bien aller voir ce qui se faisait au delà des frontières, et tout particulièrement outre-Rhin, puisque notre pays n'avait aucune tradition scientifique ou acadé-

(2) PAUL HARSIN, *L'Université de Liège*, Gembloux, J. Duculot, 1936.

(3) Deux exemples seulement : En 1854, le professeur Chandelon établissait qu'il ne pouvait disposer que de fr. 175 par leçon de chimie inorganique, alors que le professeur de chimie du Museum de Paris disposait de fr. 3570. Vers 1870, le professeur d'électricité Gloesener devient émérite : il veut ouvrir, au doctorat en sciences, un cours libre de manipulation des instruments de physique. Le Ministère de l'Instruction publique refuse le crédit de 250 francs nécessaire à l'achat des acides indispensables!

(4) F. KRAENTZEL, « Les savants étrangers en Belgique », *Revue de l'Institut de Sociologie*, janvier-mars 1932, p. 35.

P. HARSIN, *op. cit.*, *passim*.
R.-J. LEMOINE, *La détresse de l'enseignement supérieur en Belgique*, Bruxelles, 1908.

mique propre, aucune méthode, puisque le législateur, en créant, par exemple, des « jurys combinés » ou des « cours à certificat », en enlevant aux facultés le droit de conférer les grades et aux professeurs celui d'interroger les étudiants, dépeuplait les auditoires et ne donnait de valeur qu'aux cours autographiés de ceux des professeurs qui, par tradition, étaient maintenus de longues années dans les « jurys combinés ».

Cette situation difficile s'est prolongée fort tard dans le XIX^e siècle; en fait jusqu'au vote de la loi de 1890. Elle avait comme conséquence grave, sans cesse soulignée par les autorités académiques, que les étudiants n'avaient que peu de préoccupations scientifiques, que rares étaient ceux qui se préoccupaient de recherche et d'expérimentation et que le recrutement des professeurs en était rendu d'autant plus ardu.

Si l'organisation de l'enseignement supérieur était lente et difficile au XIX^e siècle, et tout particulièrement en Belgique, il était évident qu'un organisme en évolution pénible ne pouvait pas éveiller l'intérêt des milieux économiques, ni leur rendre de services appréciables (5).

Mais ce sera la gloire des travailleurs isolés de cette époque héroïque d'avoir poursuivi une œuvre ingrate à travers toutes les difficultés, et d'avoir pu, malgré tant de mauvais départs, contribuer à mettre l'enseignement belge sur des bases solides. L'on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration envers les fondateurs des deux universités libres, Bruxelles et Louvain, qui, sans ressources matérielles, presque sans hommes, sans expérience, improvisaient, dès 1835, enseignements et facultés et préparaient un avenir qui devait attendre la fin de la guerre mondiale pour atteindre une phase de large développement.

Si l'évolution de l'enseignement supérieur fut difficile en Belgique, la naissance des instituts de recherche ne le fut pas moins.

La bourgeoisie du XIX^e siècle n'avait guère développé le goût du mécénat scientifique. L'État n'était guère éclairé, la violence des passions philosophiques et politiques ne permettait pas cette collaboration des élites qui est une condition essentielle de la naissance des institutions de recherche.

Et des noms de mécènes inlassables, comme celui d'Ernest Solvay ou comme celui de Montefiore-Levy, ne doivent point faire illusion sur l'aide apportée à la recherche scientifique par les particuliers. Et quel indice plus pertinent de l'impuissance de cette dernière à rechercher et à trouver des concours que ce fait : les Universités de Bruxelles et de Louvain ont dû attendre jusqu'en 1911-1912 pour être dotées de la personnalité civile et pouvoir légalement recevoir des dons!

Enfin, pour pénétrer le problème des relations entre l'expansion économique et la recherche scientifique au

(5) Cf. le régime des écoles d'ingénieurs jusqu'en 1876, d'après les souvenirs de MM. Helleputte et Ancion, souvenirs évoqués lors de la discussion de la loi de 1890.

XIX^e siècle, il faut se tourner vers l'industrie elle-même.

La Belgique ne connaît pas la douceur de vivre, produit d'un climat doux et d'un sol généreux. C'est un pays où la vie exige des habitants une vigueur, une combattivité de tous les instants. L'entreprise, quelle qu'elle soit, absorbe, enveloppe celui qui la mène.

La Belgique, par la sévérité des conditions de travail qu'elle impose à ses fils, est bien le pays « où pour vivre, l'homme risque de négliger les raisons de vivre ». *Propter vitam, vivendi perdere causas.*

Les Anglais ont une expresse topique pour exprimer l'intensité d'un but ou d'une occupation : *to be engrossed in one's purpose*, littéralement : « être gros de ses desseins ». Eh bien, les Belges, pour vivre, doivent être « gros » de leur travail, de leurs soucis à venir, de leur carrière.

Ce qui laisse peu de place à la méditation et, par conséquent, à l'intérêt pour les questions scientifiques.

Dès lors, l'atmosphère du milieu économique portera à un extrême individualisme, mais aussi à un faible goût pour les questions générales et, notamment, les problèmes scientifiques.

Il faut des pays de large richesse assise, comme la Grande-Bretagne, pour qu'un homme y puisse mener de front une carrière scientifique éminente et le métier de banquier, tel Sir John Lubbock : il faut de tels pays pour que le *Poet Laureate* puisse être en même temps un grand banquier, tel feu Walter Leaf.

Un second trait du milieu économique était peu favorable à la coordination de la science et de l'industrie : la révolution industrielle avait gagné la Belgique après avoir fleuri en Grande-Bretagne. Et, pendant longtemps, l'industrie belge n'eut qu'à emprunter les techniques anglaises et même françaises.

Enfin, la coordination de la science et de l'industrie postule une politique à très longue échéance, politique sans rendement prévisible, sans rendement mesurable, alors que les avancées sont, au contraire, fort concrètes. Nul homme, nulle classe sociale, nul pays ne suivra une telle politique si ce n'est sous l'empire de la nécessité.

Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, cette nécessité n'était que latente : en effet, les marchés extérieurs offraient des débouchés croissants aux fabricats usuels de l'industrie. L'adoption de techniques nouvelles ne devait point être le résultat d'une prévision systématique. D'autre part, le marché intérieur n'avait guère d'exigences que les techniques en vigueur n'eussent pu résoudre par leur ingéniosité.

En veut-on un exemple ? Le contrôle des denrées alimentaires n'existait, en fait, que sur le papier et la population se contentait fort bien de boîtes de conserves non datées, de lait et de beurre non vérifiés, etc.

Par conséquent, on peut résumer le problème, tel qu'il se posait au XIX^e siècle en disant que les rapports entre la science et l'expansion économique

subissaient la double influence d'une organisation lente et difficile de l'enseignement et de la recherche et de possibilités de développement du marché qui rendaient secondaire une œuvre de prospection scientifique de longue haleine.

* * *

Mais les pays tard venus à la grande industrie parcouraient rapidement le stade, devenu peu rémunérateur, de la camelote. Il leur fallait trouver autre chose. Ce n'est que dans une organisation rationnelle de la production permettant le monopole de fait de certaines spécialisations que ces pays pouvaient espérer trouver la prospérité et les moyens de soutenir une population croissante.

Dès la fin de la guerre franco-allemande, Birmingham sentait la concurrence allemande, soutenue par une technique supérieure. Les industries chimiques allemande et américaine, industries qui dépendent du laboratoire de recherche, prenaient un essor extraordinaire, dont le développement de la production des colorants est l'exemple le plus populaire.

Et l'on sait très bien aujourd'hui qu'à la veille de la guerre mondiale, les vieux pays où l'industrie n'avait pas encore lié des relations constantes et étroites avec la science subissaient une crise organique latente que la guerre elle-même mit en lumière.

* * *

L'économie de guerre est basée sur la fabrication de produits de remplacement et sur l'économie des matières premières. Dans le plan qui lui est propre et que nous devons nous refuser à considérer comme celui de l'équilibre et de la normale, dans son plan, donc, l'économie de guerre vise à établir des rapports coordonnés, logiques, systématiques, entre la science et l'industrie, pour alimenter les armées et la population civile.

D'autre part, si la nécessité de produire apparaît et domine tout, une autre nécessité disparaît : celle de l'équilibre entre le « Doit » et « Avoir », celle de la compression du prix de revient.

La logique de l'économie de guerre abolit toutes autres logiques, celle de l'économie domaniale ou familiale comme celle de l'économie capitaliste. Un but très particulier abolit l'équilibre économique, les conceptions fondamentales sur le profit, sur la rentabilité, etc.

Dès lors, les laboratoires de recherche conquièrent une liberté inusitée. Ils étaient habitués à vivre à la portion congrue, les crédits leur étaient toujours mesurés ; même s'ils étaient relativement larges. L'économie de guerre permet toutes les expériences, tous les essais ; elle soumet l'usine aux plans des bureaucrates et des savants.

La science pure, cet honneur de l'esprit humain, passe au second plan. Mais elle-même trouve aussi quelque avantage à l'économie de guerre, car la science appliquée doit bien remonter à la science

pure, lui poser des questions, lui ouvrir ainsi des horizons nouveaux.

Les industriels sont mobilisés dans les usines militarisées; les chercheurs sont mobilisés à leur tour. Une discipline puissante rapproche ces élites, fond leur individualisme, ouvre des lumières sur des aspects jusqu'ici inconnus de la science et de la production.

En Belgique, l'économie de guerre a été, en quelque sorte, extérieure au pays envahi et, très précisément, la conception et la formulation des principes de cette économie. Tout l'aspect intellectuel de l'économie de guerre est resté externe au pays; c'est pourquoi elle a laissé si peu de traces dans sa structure économique.

Mais les Belges exilés, comme ceux qui étaient demeurés dans le pays occupé, avaient cependant pu observer l'influence de la science sur la conduite de l'industrie. L'Allemagne, parce qu'elle avait conduit scientifiquement la guerre et sa préparation, a exercé une influence considérable sur le monde entier.

C'est pourquoi, dès 1916, la Grande-Bretagne créait un *Committee of the Privy Council for Scientific and Industrial Research*, c'est pourquoi des Belges et des Américains créaient, pour la Belgique, la Fondation universitaire et la *C. R. B. Educational Foundation*, desquelles il n'y a plus grand'chose à dire, tant leur réputation est universelle.

La Commission anglaise, devenue par après un département ministériel (6), s'est préoccupée, dès le début, de coordonner les relations entre la science et l'industrie. Avec la franchise déployée par les Britanniques en ces matières, les autorités qualifiées ont reconnu que l'industrie anglaise ne pouvait espérer maintenir ses marchés qu'en améliorant ses techniques, en recherchant des fabrications nouvelles.

D'autre part, le Parlement anglais reconnaissait le rôle des universités, se rendait compte que leur patrimoine cependant immense ne leur permettait plus d'évoluer pour rester à la hauteur du progrès des sciences pures et appliquées, pour satisfaire aux exigences scientifiques d'une nation qui voulait conserver son hégémonie commerciale et économique. Cette Angleterre si commerçante, si attachée à ses intérêts immédiats, mais qui a toujours entendu maintenir ses *seats of learning*, ses vieilles universités où se forment autant les *gentlemen* que les penseurs, sut faire le geste qui s'imposait. Un *grant*, un subside annuel considérable, fut voté pour les grandes universités, qui devait parfaire les ressources de leur patrimoine.

Oxford et Cambridge, notamment, allaient pouvoir, *pari passu*, maintenir ce qu'il y a d'essentiel et de permanent dans leurs universités « médiévales » et créer ou développer les laboratoires de la science la plus moderne.

En Belgique, la situation était plus compliquée

(6) Le *Department of Scientific and Industrial Research*, placé sous la direction du Lord Président du Conseil, publie annuellement un volumineux rapport sur son activité.

parce que le pays disposait d'infiniment moins de ressources.

Une équipe d'hommes, dont beaucoup vivent encore, se préoccupa du double problème qui était posé; faire passer les universités du stade « provincial », qui était encore le leur, au stade « national », créer un « appareil » permettant, en collaboration avec les universités, des recherches pures, pour lesquelles le pays n'était pas outillé, tant s'en faut.

Ce ne fut que par après, après la création en 1928 du Fonds National de la Recherche Scientifique, dû à une initiative de feu Albert I^{er}, qu'il fut possible d'envisager la coordination positive des relations entre la science et l'industrie. Le Comité « Science-Industrie » en fut la cheville ouvrière.

Nous voici arrivés au moment où il est nécessaire d'interpréter, du point de vue économique, l'évolution de la recherche scientifique en Angleterre et en Belgique.

D'autres pays, faut-il le dire, avaient déjà montré la voie : notamment le Danemark, avec sa prestigieuse fondation Carlsberg, due à l'initiative du brasseur Jacobsen; l'Allemagne, avec le Kaiser Wilhelm Institut, dû à une initiative de pouvoir souverain.

Certaines nations, d'autre part, prolongeaient l'économie de guerre parce qu'elles étaient entrées dans une phase révolutionnaire prolongée : la Russie et le III^e Reich, désireuses d'atteindre à une grande puissance militaire et économique et de s'affranchir des sources extérieures de matières premières, dispensées enfin de tenir compte de l'équilibre mondial des prix, grâce à des monopoles du commerce et à des contrôles des devises, pouvaient demander aux techniciens et aux chercheurs un effort exceptionnel dont les conséquences sont loin d'être épuisées.

Mais, pour revenir à un sujet plus familier, comment expliquer, sur le plan économique, l'effort poursuivi en faveur de relations suivies entre la science et l'industrie, dans des pays demeurés démocratiques et libéraux?

C'est qu'il s'est produit un déséquilibre entre les capacités mondiales de production et de consommation; c'est aussi qu'à la suite d'une évolution sociale précipitée, la nature de la demande solvable s'est modifiée.

Nombre de pays « neufs », du point de vue industriel, ont entrepris les productions classiques des vieilles nations capitalistes et par là, à tort ou à raison, ont pu se passer de leurs fournisseurs traditionnels.

A peine de périr, l'industrie de pays comme la Belgique et la Grande-Bretagne devait s'orienter vers de nouvelles fabrications qui compléteraient, et pour un certain pourcentage, remplaceraient les anciennes. Les industries anciennes elles-mêmes, animées par une forte concurrence, devaient rénover leurs méthodes. De grandes exigences de la clientèle, en matière de qualités, de mesures, etc., venaient également changer la nature de la production.

Il était naturel de se tourner vers les institutions scientifiques. Encore fallait-il qu'elles fussent à même de répondre à l'appel qui leur était adressé.

L'industrie contemporaine est extrêmement exigeante en ce qui concerne la qualité de son matériel humain. C'est elle, tout comme la démocratie politique, qui exige que l'instruction des ouvriers soit toujours plus large. C'est elle qui exige des agents intermédiaires une formation technique très élargie, formation technique qui suppose une culture générale plus complète.

Enfin, le problème des élites dirigeantes se complique toujours davantage et, pour elles, les exigences de la préparation deviennent aussi extrêmement sévères. Il paraît qu'en arrivant à Manchester, Karl Marx s'émerveillait que la division du travail de l'entrepreneur, dans une usine de tissage, fût poussée au point qu'il y eût un directeur commercial, un chef comptable et un chef d'entreprise. On a fait quelque progrès depuis lors ! Il suffit de visiter une usine moderne pour voir que son état-major est de plus en plus nombreux, de plus en plus spécialisé.

C'est la tâche des universités de les former ; mais l'état-major de l'usine lui-même ne suffit plus à certaines tâches : il est vraiment des problèmes généraux, collectifs, qui doivent être résolus pour que leur solution forme la base d'une action industrielle de grande envergure.

A l'industrie de poser ces problèmes ; aux institutions scientifiques de les résoudre. C'est alors que se fait sentir la nécessité de coordonner ces efforts, d'éviter les tâtonnements. Un organisme spécialisé est nécessaire ; il doit disposer de crédits permanents, auxquels viendront s'ajouter les contributions temporaires des industriels intéressés à la solution de tel problème déterminé.

Que la création du Comité Science-Industrie, à côté du Fonds national de la Recherche scientifique, fût une nécessité, les faits l'ont prouvé. Le Comité a fini par être débordé, en ce sens que ses crédits permanents, d'abord difficilement utilisés, sont devenus insuffisants.

Au début, il ne s'occupait que de recherches de science pure sur des questions posées par les industriels. Mais l'expérience a montré qu'il fallait combler une lacune : celle qui existe entre les recherches à l'usine et celles que peut entreprendre le savant pur : entre ces deux séries se placent des recherches où l'intérêt industriel direct est évident, mais où l'utilisation judicieuse des méthodes les plus scientifiques est non moins capitale.

En même temps, se développait dans le pays un double mouvement : le premier visait à favoriser des « fabrications nouvelles », le second à créer dans le pays des laboratoires d'étude et de certification pour certaines industries, telle celle de la céramique.

Chaque tournant de l'histoire économique a vu naître un intérêt plus ou moins éclairé de l'opinion publique en faveur de fabrications nouvelles. La fin

du XVIII^e siècle a été l'âge d'or de ces préoccupations d'esprits distingués, représentatifs de l'opinion. L'époque napoléonienne et l'ère hollandaise ont également vu de tels mouvements.

Il ne semble pas que l'ère libérale ait vu naître de telles préoccupations : le développement rapide et spontané de l'industrie, la croyance en une évolution naturelle faisaient reculer au second plan une préoccupation qui, par quelque côté, est toujours interventionniste. Mais la dure crise qui vient de se terminer a fait renaître ce phénomène social, avec toutes ses caractéristiques (7) : souci de ce qui se réalise à l'étranger, préoccupation des industriels et des chefs syndicalistes d'utiliser toute la main-d'œuvre disponible et devenue surabondante par rapport aux fabrications traditionnelles, recours à l'Etat, multiplication des démarches d'inventeurs ou de techniciens étrangers auprès des grandes entreprises et de l'administration.

L'histoire économique a prouvé qu'il est difficile d'implanter des fabrications nouvelles qui n'ont point été conçues par l'esprit d'entreprise. Mais elle a montré également la valeur d'amorçage de certaines tentatives, mêmes maladroites, mêmes infructueuses à première vue ; elle a montré aussi que l'échec d'aujourd'hui peut préparer la plus brillante réussite de demain.

Aujourd'hui, comme toujours, la question des fabrications nouvelles est fonction de la maîtrise des techniques et d'un crédit abondant et souvent aventureux.

Mais actuellement, s'y ajoute un élément nouveau : de vastes expériences et recherches de caractère scientifique en vue de déterminer les propriétés de matières premières délaissées ou empiriquement utilisées.

D'autre part, les exigences de la clientèle sont aujourd'hui devenues telles que nombre de produits doivent être certifiés, c'est-à-dire qu'ils doivent être accompagnés d'un certificat émanant d'une autorité impartiale garantissant sa pureté, sa résistance aux agents physiques, mécaniques ou chimiques, ou, enfin, ses dimensions, ses calibres, avec les tolérances maximum.

Tout cela n'est plus strictement œuvre individuelle, tout cela se place sur un plan différent de celui des rapports d'entreprises en concurrence.

A Londres, le *National Physical Laboratory* est l'organisme semi-officiel qui, dépendant du *Department of Scientific and Industrial Research*, fait les recherches et les certifications nécessaires, avec l'aide d'*Industrial Research Associations* « contrôlées par l'industrie, encouragées par le gouvernement », qui sont, en fait, des coopératives de recherche.

En Belgique, c'est l'Office du Redressement économique qui a pris en main les recherches semi-industrielles : des conseillers de cet organisme travaillent en liaison avec le Comité Science-Industrie ; des cré-

(7) Les lecteurs du *Bulletin* voudront bien se rappeler les enquêtes sur les industries nouvelles entreprises par le Service des Etudes économiques de la Banque Nationale de Belgique. Cf. *Bulletin* du 25 janvier et du 10 août 1934.

dits ont été demandés au Parlement pour soutenir les recherches que le comité précité ne pouvait plus assumer, par suite de leur caractère « semi-industriel »; d'autres crédits ont été demandés, enfin, pour favoriser la création de laboratoires d'essai et de certification, ouverts à une industrie déterminée et destinés à devenir *self-supporting*, à mesure que tous les industriels apprendront à recourir à leurs services.

On peut croire que ce stade sera assez vite atteint, si l'on tient compte des concours déjà acquis dans l'industrie.

* * *

Nous avons essayé d'expliquer par l'évolution économique et sociale le rapprochement entre l'industrie et la science.

En ces matières, des raisonnements purement logiques ne sont pas toujours frappants; il faut laisser parler les faits.

Et ceux-ci peuvent être aussi éloquentes lorsqu'ils expliquent pourquoi un contact n'a pas pu s'établir que lorsqu'ils justifient une réussite.

C'est qu'il est fort important de convaincre le plus grand nombre possible de personnes responsables de la vie économique du pays: le souvenir des cloisons étanches qui existaient entre la science et l'industrie au cours d'une époque qui fut glorieuse pour cette dernière pourrait faire apparaître comme moins urgente la nécessité d'user à plein de toutes les ressources de la collaboration. Or, à cette vue, il faut en substituer une autre, en expliquant comment les causes de non-coopération se sont, avec l'évolution, transformées en causes de coopération étroite.

Nous avons voulu montrer également que la Belgique avait eu à poursuivre un effort énorme et qu'elle avait été précédée par d'autres pays, qui ont déjà recueilli les fruits de leur effort.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre dernière *Situation économique de la Belgique*, qui a paru dans le *Bulletin* du 25 mars dernier.

A la fin de la revue de l'industrie charbonnière

(p. 206, 1^{re} colonne, 2^e alinéa), il faut lire : « L'usine produit en ce moment *trois cents wagons* de coke par jour » au lieu de « L'usine produit en ce moment trois wagons de coke par jour ».

BOURSE DE BRUXELLES

PHYSIONOMIE DES MARCHES

DU 8 AU 23 AVRIL 1937.

Le fait marquant de la quinzaine est un nouveau et sensible repli de la devise française. Au moment où nous terminions notre chronique précédente, le cours de cette devise se trouvait aux environs de belgas 27,10 pour 100 francs français, niveau auquel elle accusait déjà un recul par rapport au cours pratiqué quelques jours avant. Le 9 avril, elle fléchit d'emblée à belgas 26,46. Elle resta à ce palier pendant une dizaine de jours. Un nouveau glissement se produisit ensuite, amenant finalement le cours à belgas 26,27. L'écart par rapport à l'ancienne parité est actuellement de 32,87 p. c. Il peut atteindre 34,35 p. c. à la limite extrême de dévaluation autorisée par la loi monétaire du 2 octobre 1936. La livre s'est progressivement relevée de belgas 29,05 3/4 à 29,24 1/8. Les bruits qui avaient circulé précédemment au sujet d'une diminution éventuelle du prix d'achat d'or de la Trésorerie américaine ont encore persisté pendant quelques jours. Mais, comme l'indiquent les cours, ils ont été finalement sans effet sur l'orientation du change sur New-York. Le *cross-rate* livre-dollar est passé de 4,89 19/32 à 4,93 7/32 et, sur notre place, le cours du dollar est revenu de belgas 5,94, point de sortie, à 5,9245. Pendant la plus grande partie de la quinzaine, le florin a été traité à 325 belgas et même un peu au delà de ce cours. Actuellement, il est obtenable à belgas 324,40. Le change sur Zurich, qui valait il y a quinze jours belgas 135,175, s'est, à partir du milieu du mois, raffermi jusqu'à belgas 135,45. Le reichsmark a été payé au plus haut 239 belgas, au plus bas belgas 238,32 1/2. La lire italienne, cotée dans les conditions que l'on connaît, a oscillé de belgas 31,20124 à 31,2744. Les changes scandinaves, évoluant comme d'habitude dans l'orbite de la livre, ont progressé en même temps que celle-ci. Le Stockholm est passé de belgas 149,825 à 150,675, l'Oslo de 146 belgas à 146,90 et le Copenhague de belgas 129,60 à 130,60. La couronne tchécoslovaque a eu un marché stable autour de belgas 20,70. Le dollar canadien a été négocié pendant la plus grande partie de la quinzaine un peu au delà de belgas 5,94, puis a reculé quelque peu. Le change polonais s'est tenu constamment à un niveau voisin de belgas 112,80. On a enregistré quelques opérations en escudos. Par contre, le cours inscrit à la cote pour le Bucarest n'a donné lieu à aucune affaire.

Subissant le contre-coup de sa tendance au comptant, le franc français a enregistré à terme des départs sensiblement plus lourds. La perte pour un mois s'est élargie de 12 à 22 centièmes de belga et pour trois mois de 33 à 57 centièmes de belga. La livre livrable à un trimestre vaut environ 5 à 6 centièmes de belga de moins qu'au comptant. Le florin et le franc suisse ont valu à terme pratiquement le même prix qu'au comptant.

Le marché de l'argent a fourni une nouvelle preuve de sa grande aisance. Une émission de 50 millions de

francs de certificats de trésorerie de l'Institut de Réescompte et de Garantie a été adjudgée à un taux moyen se rapprochant de 5/8 p. c. l'an. L'escompte est demandé hors-banque à 1 p. c., mais il est pratiquement impossible de s'en procurer.

Le 24 avril 1937.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le rapprochement — selon tableau ci-après — des cours pratiqués les 19 et 2 avril fait ressortir les effets de l'indécision qui affecte la plupart des compartiments de la cote. Par contre, tranchant sur l'ensemble du marché, les rentes belges améliorent encore leurs estimations antérieures.

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 1^{re} série, 92-91,75; 3 p. c. Dette Belge 2^e série se répète à 91,40; 3 p. c. Dette Belge 4^e série, 100,20-100,05; 3 1/2 p. c. Emprunt Belge 1937 se répète à 97,20; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 102,50-102,40; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série, 102,50-102,40; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor 1932, 106,15-106,25; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 606-596; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1200-1187; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 261,50-260,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 283-282; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 574-571; action privilégiée 6 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse), 609-606; action privilégiée 6 p. c. idem (tranche hollandaise), 608-606; action privilégiée 4 p. c. idem (tranche belge), 511-511,50.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6650-6375; Banque d'Anvers, 1255-1260; Banque du Congo Belge, 1405-1395; capital Banque Italo-Belge, 912,50-910; Banque Nationale de Belgique, 1870-1875; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2560-2510; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 407,50-410; Brufina, 1075-950; part sociale Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1600-1650; Cofinindus, 900-950; action de capital Crédit Général du Congo, 642,50-625; part de réserve Société Générale de Belgique, 5075-5100; Union des Industries se répète à 487,50.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 10750-10700; part sociale Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain, 1110-1125; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 7150-8100.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 2295-2320; action de dividende idem se répète à 6200; Compagnie Chemins de fer de Chimay, 3290-2300; action de jouissance Chemins de fer du Katanga, 675-672,50; action de jouissance Welkenraedt, 23000-22950.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de dividende Bruxellois, 5225-5275; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 570-560; part

sociale Le Caire, 470-465; action de dividende Pays de Charleroi, 870-887,50.

Aux trusts d'entreprises de tramways et d'électricité : action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1655-1790; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises, 792,50-797,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 610-617,50; action de capital Electrobél, 2165-2150; part de fondateur Electrorail, 3780-3800; Tientsin, 2970-2925; action ordinaire Sofina, 10925-10775.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Bruxelloise du Gaz, 1725-1690; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3275-3190; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 9450-9475; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3075-3100; action de dividende Electricité de l'Escaut (coupon n° 31 de fr. 311,20 détaché), 5925-6350; 1/10 de part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 5400-5325; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7100-7025; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 14975-14775.

Aux industries métallurgiques : Angleur-Athus, 995-1000; action de capital Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, 682,50-690; part sociale Câbleries et Corderies du Hainaut, 2550-2520; action de dividende idem, 3775-3790; Cockerill, 2165-2030; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2980-2830; Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, 800-805; Forges de Clabecq, 48600-49900; Forges de la Providence, 17275-17150; Hauts Fourneaux de Thy-le-Château, 3980-4010; Métallurgique Espérance-Longdoz, 6175-6325; Métallurgique Sambre-et-Moselle, 3875-3925; Ougrée-Marihaye, 2025-2150.

Aux charbonnages et fours à coke : Aiseau-Presle, 4810-4890; Amercœur, 6375-6325; Bonnier, 6825-7000 (coupon n° 27 de fr. 303,20 détaché); Centre de Jumet, 9275-7975; Gouffre, 13500-13750; part sociale Hornu et Wasmes, 3860-3910; Mariemont-Bascoup, 9500-9225; Noël-Sart-Culpart, 11125-11075; Nord de Gilly, 11275-11500; Sacré-Madame, 7175-7300; Tamines, 8200-7900.

Aux zincs, plombs et mines : Asturienne des Mines, 337,50-447,50; Mines Réunies, 480-490; 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 472,50-502,50; part sociale Overpelt-Lommel, 1160-1165; Prayon, 1400-1375; 1/10 d'action S. A. Vieille-Montagne, 3275-3350.

Aux glacières : Auvelais, 25400-26250; Moustier-sur-Sambre, 16675-17050; part sociale Saint-Roch, 25500-26800.

Aux verreries : Hamendes, 472,50-500; part sociale Libbey-Owens, 710-740; Mariemont, 675-680; Val-Saint-Lambert, 600-687,50.

Aux industries de la construction : Carrières de Porphyre de Quenast (coupon n° 15 de 80 francs détaché), 2090-2150; Carrières Unies de Porphyre, 5750-6225; Ciments Buda, 2200-2380.

Aux industries textiles et soieries : Ensivaloise, 2015-2055; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 5125-5200; La Lainière, Verviers, 1530-1540; Linière Gantoise, 4740-4475; Société Verviétoise Peignage et Filature de Laine, 3090-3050.

Aux produits chimiques : Auvelais, 612,50-625; Laeken, 3350-3275; action de capital Sidac, 1360-1350; Vedrin série B, 1015-1050.

Aux entreprises coloniales : part sociale Cotonnière Congolaise, 2525-2560; part de fondateur Auxiliaire de Chemins de fer Grands Lacs, 4425-4375; Géomines, 981,25-980; action privilégiée Katanga, 48000-49125; 1/100 de part de fondateur Minière Grands Lacs, 1005-1000; 1/3 d'action de dividende Simkat, 4740-4610; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 6180-6085; action de capital Ciments du Katanga, 1510-1515; Trabeka, 1415-1450; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 3620-3670; part sociale Elakat, 515-530; action de capital Synkin, 880-920.

Aux plantations : action V Financière des Caoutchoucs, 1490-1680; part de fondateur Hallet, 4530-4710; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1955-2200; part de fondateur Nord de Sumatra, 1965-2165.

A l'alimentation : action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 2900-2860; Moulins La Royale, 5110-5225; part sociale Moulins des Trois-Fontaines, 5275-5200; part sociale Brasseries de Haecht, 2205-2170; Brasseries de Koekelberg, 2970-2935.

Aux industries diverses : part sociale Bougies de la Cour, 1675-1660; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1650-1635; 1/9 d'action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 2345-2525; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4850-4825; Tabacofina, 1265-1270.

Aux actions étrangères : Nitrate Railways, 425-400; Sennah Rubber, 455-490; action de dividende Cairo-Héliopolis, 2000-2060; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1960-2000; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 8425-8800; part bénéficiaire Electricité de Paris, 10950-12000; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 5050-5300; Asahan Cultuur Maatschappij, 224-225; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 8975-9050; part de fondateur Huileries de Deli, 6450-7000; part de fondateur Palméraires de Mopoli, 16025-16850.

Terme.

Arbed, 10525-10550; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1795-1975; Brazilian Traction, 773,75-763,75; Chade, 2350-2260; Electrobél, 2170-2140; Héliopolis, 1675-1665; Métropolitains. Paris, 1425-1525; Minière Grands Lacs, 1005-990; Pétrofina, 800-770; Rio-Tinto, 3580-3700; Royal Dutch, 6960-6740; Securities, 330-328,75; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 6205-6090.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	TAUX OFFICIELS (B. N. de B.)			CERTIFICATS DE TRÉSORERIE ET BONS A COURT TERME						TAUX « hors banque »	TAUX des reports (1)	
	Escompte d'acceptations et de traites domiciliées	Escompte de traites non domiciliées et de promesses	Prêts et avances sur fonds publics nationaux	État		Colonie		Institut de réescompte et de garantie			Papier commercial	sur valeurs au comptant
				Durée	Taux	Durée	Taux	Durée	Taux			
6 avril 1937	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
7 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
8 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
9 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
10 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
12 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
13 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
14 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
15 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
16 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
17 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
19 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
20 —	2,—	2,50	3,—	3 mois	0,695	—	—	60 à 90 jours	0,50 à 0,70	1,—	5,50	4,50

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au-delà de 20.000 fr. (1)
A. Au 20 avril 1937 :									
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,05	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	2,25	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. Taux annuels et mensuels :									
		(*)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)		
1935	0,80	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1936	0,50	1,44	1,65	1,82	1,92	2,78	2,92	3,—	2,—
1936 Janvier	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai	0,50	1,51	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	2,89	3,08	3,—	2,—
Août	0,50	1,47	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Septembre	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,40	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,20	1,50	1,75	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Décembre	0,50	1,20	1,49	1,73	1,88	2,50	2,50	3,—	2,—
1937 Janvier	0,50	1,05	1,42	1,61	1,78	2,50	2,50	3,—	2,—
Février	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—
Mars	0,50	1,05	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(1) A partir du 1er juillet 1937, ces taux seront modifiés comme suit : de 20.000 à 100.000 francs, 1,5 p. c.; au delà de 100.000 fr. 0,5 p. c.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 5,8996 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 401,608 b.	ZURICH	MADRID (2) 100 P. = 192,786 b.	MILAN (1) 100 lires = 31,0492 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zL. = 112,056 b.	BUCAREST (2) 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE
6 avril 1937 ..	29,1325	27,385	5,93375	324,975	135,40	—	31,2305	150,15	146,25	129,975	20,72	5,9405	238,70	112,775	4,37	26,43
7 —	29,10125	27,33125	5,9380	325,15	135,37	—	31,2305	150,10	146,10	129,80	20,73	5,94025	238,675	112,80	4,37	26,33
8 —	29,0575	27,1975	5,9395	325,175	135,175	—	31,2305	149,825	146,—	129,60	20,73	5,9425	238,75	112,85	4,37	26,30
9 —	29,04125	26,46125	5,9390	324,65	135,—	—	31,2744	149,75	145,975	129,65	20,72	5,9405	238,80	112,90	4,37	26,35
12 —	29,0875	26,51375	5,9355	324,925	135,15	—	31,25	150,—	146,15	129,925	20,72	5,9435	239,—	112,875	4,37	26,43
13 —	29,12375	26,4625	5,9350	325,05	135,10	—	31,25	150,15	146,35	130,025	20,72	5,9425	238,60	112,875	4,37	26,42
14 —	29,12625	26,45	5,9355	325,05	135,25	—	31,25	150,125	146,35	129,95	20,72	5,9425	238,50	112,80	4,37	26,44
15 —	29,12375	26,47	5,9345	325,—	135,25	—	31,25	150,15	146,35	130,025	20,72	5,9425	238,60	112,775	4,36	26,47
16 —	29,13875	26,48	5,9345	325,025	135,40	—	31,25	150,25	146,40	130,10	20,71	5,94375	238,70	112,80	4,36	26,45
19 —	29,18375	26,52	5,9330	324,90	135,45	—	31,2250	150,475	146,60	130,30	20,72	5,9425	238,70	112,80	4,37	26,50
20 —	29,20	26,45625	5,9315	324,85	135,45	—	31,2250	150,525	146,65	130,35	20,68	5,94	238,75	112,85	4,37	26,47

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS		POUR 100 FR. SUISSES	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :										
6 avril 1937.....	D 0,022	D 0,018	D 0,14	—	D 0,001	pair	D 0,05	—	D 0,10	R 0,10
7 —	D 0,018	D 0,016	D 0,14	—	D 0,001	pair	D 0,05	R 0,05	D 0,20	R 0,20
8 —	D 0,020	D 0,018	—	D 0,145	—	pair	—	—	D 0,20	R 0,20
9 —	D 0,020	D 0,018	D 0,16	—	D 0,001	pair	R 0,05	—	D 0,20	R 0,20
10 —	D 0,020	D 0,018	D 0,14	—	D 0,001	—	—	R 0,05	D 0,20	R 0,20
12 —	D 0,018	D 0,016	D 0,12	D 0,10	D 0,0005	pair	—	R 0,10	D 0,20	R 0,20
13 —	D 0,018	D 0,016	D 0,13	D 0,11	—	pair	R 0,05	—	D 0,20	R 0,20
14 —	D 0,018	D 0,016	D 0,12	—	D 0,001	pair	D 0,10	pair	D 0,20	R 0,20
15 —	D 0,018	D 0,016	—	D 0,13	D 0,001	pair	D 0,10	pair	D 0,20	R 0,20
16 —	D 0,0225	D 0,020	D 0,15	D 0,14	D 0,001	pair	D 0,05	—	D 0,20	R 0,20
17 —	D 0,022	D 0,020	D 0,16	D 0,14	—	pair	—	pair	D 0,20	R 0,20
19 —	—	D 0,020	D 0,14	D 0,12	—	D 0,00025	—	pair	D 0,20	R 0,20
20 —	D 0,025	—	D 0,15	D 0,13	D 0,001	D 0,0005	—	pair	D 0,10	R 0,10
à 3 mois :										
6 avril 1937.....	D 0,052	D 0,050	D 0,42	D 0,41	D 0,001	pair	pair	R 0,10	D 0,10	R 0,10
7 —	D 0,054	D 0,051	—	D 0,42	D 0,001	pair	R 0,05	R 0,10	D 0,20	R 0,20
8 —	D 0,0575	D 0,055	—	D 0,46	—	D 0,00125	R 0,05	—	D 0,20	R 0,20
9 —	—	D 0,0575	D 0,53	—	D 0,0015	pair	—	R 0,10	D 0,20	R 0,20
10 —	D 0,0625	D 0,0600	—	D 0,32	D 0,001	—	R 0,05	R 0,15	D 0,20	R 0,20
12 —	D 0,0675	D 0,0625	D 0,34	—	D 0,0005	pair	—	R 0,10	D 0,20	R 0,20
13 —	D 0,0600	D 0,0580	D 0,35	D 0,32	—	pair	R 0,001	—	D 0,20	R 0,20
14 —	D 0,0640	D 0,0620	D 0,35	D 0,31	D 0,001	pair	D 0,10	pair	D 0,20	R 0,20
15 —	D 0,0640	D 0,0620	—	D 0,375	D 0,001	pair	D 0,10	pair	D 0,20	R 0,20
16 —	D 0,0675	D 0,0650	D 0,42	D 0,41	—	—	D 0,005	D 0,05	D 0,20	R 0,20
17 —	D 0,0725	D 0,0675	D 0,44	D 0,40	D 0,002	D 0,0015	D 0,20	D 0,10	D 0,20	R 0,20
19 —	D 0,0775	D 0,0750	D 0,46	D 0,43	D 0,002	D 0,0015	D 0,20	D 0,10	D 0,20	R 0,20
20 —	D 0,078	D 0,0760	D 0,52	D 0,48	D 0,0025	D 0,0015	D 0,20	D 0,10	D 0,10	R 0,10
Moyennes des cotations antérieures										
à 3 mois :										
1935.....	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	D 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861	—	—
1936.....	D 0,0499	D 0,0455	D 1,3882	D 1,3369	D 0,0069	D 0,0002	D 4,5736	D 4,2905	D 2,8422	D 2,4096
1936 Janvier.....	D 0,0620	D 0,0595	D 1,0920	D 1,0530	D 0,0051	D 0,0033	D 5,4880	D 4,8500	D 3,958	D 3,422
Février.....	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,7400	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150	D 2,482	D 1,820
Mars.....	D 0,0003	R 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690	D 2,587	D 2,—
Avril.....	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950	D 3,480	D 3,111
Mai.....	D 0,0643	D 0,0587	D 2,5461	D 2,3929	D 0,0040	D 0,0029	D 5,9263	D 5,8433	D 4,—	D 4,—
Juin.....	D 0,0878	D 0,0829	D 2,8537	D 2,7416	D 0,0026	D 0,0006	D 9,2050	D 8,9231	D 5,981	D 4,920
Juillet.....	D 0,0589	D 0,0528	D 1,4369	D 1,4346	R 0,0013	R 0,0015	D 5,2913	D 5,1091	D 3,658	D 3,300
Août.....	D 0,0266	D 0,0199	D 1,5720	D 1,4959	R 0,0034	R 0,0033	D 4,9571	D 4,5667	D 3,423	D 1,800
Septembre.....	D 0,0390	D 0,0321	D 2,0336	D 2,0822	R 0,0030	R 0,0034	D 4,5579	D 4,3800	D 2,867	D 2,033
Octobre.....	D 0,0711	D 0,0696	D 0,3622	D 0,3150	D 0,0051	D 0,0031	D 4,4043	D 4,0222	D 0,928	—
Novembre.....	D 0,0562	D 0,0530	D 0,6012	D 0,5419	D 0,0041	D 0,0025	D 2,8929	D 2,6100	D 0,527	D 0,100
Décembre.....	D 0,0866	D 0,0827	D 0,5707	D 0,5568	D 0,0082	D 0,0075	D 1,5976	D 1,5031	D 0,216	pair
1937 Janvier.....	D 0,0757	D 0,0700	D 0,6000	D 0,5730	D 0,0080	D 0,0070	D 0,9375	D 0,8333	D 0,214	pair
Février.....	D 0,0470	D 0,0421	D 0,7953	D 0,7521	D 0,0011	D 0,0001	D 0,3171	D 0,2539	D 0,171	D 0,0125
Mars.....	D 0,0506	D 0,0468	D 0,5892	D 0,5200	D 0,0005	D 0,0002	D 0,1298	D 0,0714	D 0,102	R 0,090

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
						(2)	(3)			
1935	plus haut	714	731	665	682	689	99	71	164	187
	plus bas	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1936	plus haut	742	753	691	695	704	—	73	169	192
	plus bas	702	719	647	658	674	—	70	149	178
	moyenne	716	732	664	675	685	—	71	159	185
1936	Janvier	710	731	662	678	685	—	71	162	186
	Février	710	730	660	674	683	—	71	162	186
	Mars	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril	703	726	652	670	677	—	70	155	182
	Mai	702	721	647	665	674	—	70	151	179
	Juin	703	723	654	665	677	—	70	153	181
	Juillet	702	719	653	658	674	—	70	149	178
	Août	717	727	661	666	683	—	71	155	183
	Septembre	723	736	666	676	690	—	72	160	186
	Octobre	734	744	679	689	698	—	72	165	189
	Novembre	739	750	686	693	703	—	73	169	192
	Décembre	742	753	691	695	704	—	73	169	192
1937	Janvier	751	759	700	701	708	—	73	171	194
	Février	757	767	711	709	716	—	74	172	196
	Mars	764	770	714	713	719	—	75	170	195

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistisches Reichsamts) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913			
	fr.-nouveaux	francs-or (2) (3)							
1935	plus haut	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne	537	77	56	89	102	80	347	76
1936	plus haut	637	—	66	101	105	84	499	92
	plus bas	569	—	59	92	104	79	364	75
	moyenne	588	—	61	94	104	81	405	79
1936	Janvier	581	—	60	92	104	81	364	77
	Février	582	—	60	92	104	81	377	77
	Mars	578	—	60	92	104	80	379	76
	Avril	574	—	60	92	104	80	374	75
	Mai	569	—	59	92	104	79	377	75
	Juin	570	—	59	93	104	79	372	76
	Juillet	576	—	60	94	104	80	388	77
	Août	582	—	60	95	105	82	395	77
	Septembre	594	—	62	96	104	82	407	77
	Octobre	602	—	62	98	104	81	452	87
	Novembre	615	—	64	98	104	82	473	88
	Décembre	637	—	66	101	105	84	499	92
1937	Janvier	658	—	68	103	105	86	513	95
	Février	675	—	70	104	105	86	517	96
	Mars	693	—	72	107			537	

(1) Indices au 15 de chaque mois.
 (2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.
 (3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (*).

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales	Coopératives et magasins patronaux						
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (*)		Alimentation	Boulangerie		Alimentation		Vêtements		
	1935	1936	1935	1936	1935	1936		1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935
Avril	129	97	166	118	125	107	148	124	54	69	122	127	185	149
Mai	99	96	128	121	106	106	114	123	58	65	112	123	127	142
Juin	96	92	108	107	115	117	108	125	58	67	109	119	112	118
Juillet	70	67	86	95	108	106	122	143	59	68	117	129	111	119
Août	61	62	77	90	115	117	123	130	59	71	118	124	96	104
Septembre	82	83	96	114	115	122	115	127	63	73	114	126	120	145
Octobre	105	111	109	119	112	110	124	130	68	80	131	138	170	201
Novembre	75	77	87	96	126	132	119	128	64	75	118	123	124	141
Décembre	91	96	112	128	160	169	136	145	67	84	134	149	130	138
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Janvier	64	72	95	106	96	98	118	129	68	76	124	132	131	144
Février	68	73	101	115	103	107	114	122	66	75	120	125	109	128
Mars	92	95	114	125	109	130	122	122	67	77	124	124	132	144

(*) Sauf pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers) dont la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(1) Indice provisoire.

CONSOMMATION DE TABAC.
(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			
Année 1935	193	511	4.954	12.938
Année 1936	197	580	5.116	13.351
1933 2 ^e trimestre	43	73	1.342	2.714
3 ^e trimestre	42	89	1.440	3.161
4 ^e trimestre	50	103	1.318	3.157
1934 1 ^{er} trimestre	44	94	1.138	3.152
2 ^e trimestre	43	101	1.372	3.185
3 ^e trimestre	42	107	1.320	3.257
4 ^e trimestre	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} trimestre	41	106	1.085	3.025
2 ^e trimestre	52	137	1.376	3.324
3 ^e trimestre	45	132	1.303	3.264
4 ^e trimestre	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} trimestre	48	134	1.177	3.194
2 ^e trimestre	40	126	1.356	3.287
3 ^e trimestre	51	176	1.405	3.469
4 ^e trimestre	58	143	1.177	3.401

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS
(13 abattoirs).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	1935 Moyenne mensuelle	16.027	815	13.296	27.340
1936 Moyenne mensuelle	16.665	659	13.042	26.980	6.126
1936 Janvier	17.476	920	13.663	23.074	8.871
Février	15.567	788	12.573	21.911	5.607
Mars	15.832	675	14.070	22.649	2.637
Avril	18.234	678	16.906	28.712	3.614
Mai	14.934	621	13.496	25.634	2.195
Juin	14.669	510	12.481	25.736	1.857
Juillet	18.175	567	15.078	30.880	2.692
Août	15.717	558	12.015	26.969	2.640
Septembre	18.743	584	13.042	30.578	6.425
Octobre	16.588	710	10.181	28.880	14.728
Novembre	16.291	617	10.102	27.588	10.243
Décembre	17.754	684	12.900	31.144	12.000
1937 Janvier	16.367	726	12.182	29.218	8.677
Février	14.826	643	11.793	26.178	6.037
Mars	18.038	668	16.354	31.961	5.962

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (1).
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	PRODUCTION (milliers de kwh.)				TOTAL
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
		1935 Moyenne mensuelle	281 (2)	158.713	177.412	
1936 Moyenne mensuelle	348 (2)	176.179	191.097	25.623	19.044	411.943
1935 Décembre	281	192.688	193.537	20.420	22.944	429.589
1936 Janvier	351	189.469	197.947	26.541	23.136	437.093
Février	350	170.144	186.730	25.363	20.742	402.979
Mars	350	177.575	198.194	26.557	20.054	422.380
Avril	349	165.839	195.948	25.339	17.714	404.840
Mai	349	156.307	193.307	24.991	14.580	389.185
Juin	349	133.942	142.953	21.508	11.948	310.351
Juillet	349	154.844	188.012	23.299	14.130	380.285
Août	349	167.314	187.061	23.719	16.281	394.375
Septembre	349	176.494	181.776	24.401	18.548	401.219
Octobre	348	201.064	210.041	28.377	22.014	461.496
Novembre	348	202.919	204.451	28.245	23.524	469.140
Décembre	348	218.235	206.744	29.147	25.859	479.985
1937 Janvier	349	213.838	203.396	28.562	24.386	470.183
Février	349	194.727	196.358	27.103	22.139	440.327

(1) Source : Ministère des Travaux publics.
(2) A fin d'année.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
Année 1936.....	9.859	18.332	28.191
1935 Décembre.....	602	1.150	1.752
1936 Janvier.....	816	1.235	2.051
Février.....	1.110	1.482	2.592
Mars.....	1.190	1.797	2.987
Avril.....	1.104	1.720	2.824
Mai.....	925	1.791	2.716
Juin.....	809	1.613	2.422
Juillet.....	832	1.754	2.586
Août.....	741	1.391	2.132
Septembre.....	741	1.638	2.379
Octobre.....	674	1.618	2.292
Novembre.....	489	1.198	1.687
Décembre.....	428	1.095	1.523
1937 Janvier.....	577	1.200	1.777
Février.....	792 (1)	1.310 (1)	2.102 (1)

(1) Chiffres incomplets (113 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
ET MISES SOUS GESTION CONTROLÉE PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1935	1936	1937	1935	1936	1937	1935	1936	1937
Première période.....	241	151	165	55	29	39	54	29	11
Deuxième période.....	206	155		52	34		49	37	
Troisième période.....	133	136		35	15		18	14	
Quatrième période.....	178	179		21	28		31	16	
Total pour l'année.....	758	621		163	106		152	96	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS	ASSURÉS AYANT CHOMÉ DANS LE COURANT DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Mars.....	206.511	138.962	148.408	93.574	21,8	15,6	15,7	10,5	1.628	1.115	27,1	18,6
Avril.....	181.110	116.935	127.419	99.856	19,3	13,1	13,6	11,2	1.283	1.018	22,2	17,0
Mai.....	159.551	109.777	114.534	86.424	17,1	12,2	12,3	9,7	1.258	997	21,8	16,6
Juin.....	146.581	100.838	104.066	99.126	15,8	11,0	11,2	10,8	1.111	901	19,3	15,0
Juillet.....	138.376	105.558	109.049	84.367	15,1	11,4	11,9	9,1	1.048	858	17,5	14,3
Août.....	136.139	108.404	106.627	92.729	14,9	11,4	11,7	9,8	1.129	801	19,6	13,3
Septembre.....	136.726	105.978	109.125	78.948	14,9	11,3	11,9	8,4	1.026	773	17,1	12,9
Octobre.....	130.981	101.070	95.069	74.537	14,5	10,8	10,6	7,9	1.074	737	18,7	12,3
Novembre.....	143.407	112.881	93.012	94.332	15,9	12,1	10,3	10,1	1.084	848	18,8	14,1
Décembre.....	162.166	131.505	102.174	92.619	17,9	14,4	11,3	10,2	1.134	1.005	20,2	16,7
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Janvier.....	167.083	131.645	99.858	97.737	18,6	14,5	11,1	10,7	1.314	993	21,9	16,6
Février.....	168.016	124.669	101.038	82.125	18,6	13,7	11,2	9,0	1.354	907	22,6	15,1

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).

Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Novembre ...	—		—	29	135.268	141.371	34.320	34.999	13.700	14.399	19.191	20.047	29.792	31.944	22.549	23.091	10.248	11.361	2.390	2.400	772	773
Décembre....	—	—	22	153.443	159.617	35.963	36.613	16.243	16.972	22.923	23.670	34.240	36.707	25.443	26.014	11.467	12.413	3.143	3.154	1.114	1.115	2.907	2.959
1937 Janvier.....	—	—	24	157.087	163.039	36.912	37.608	16.960	17.733	24.233	24.976	34.993	37.279	25.295	25.833	11.259	12.112	3.465	3.476	1.093	1.093	2.877	2.929
Février.....	—	—	24	143.876	148.941	33.996	34.685	16.052	16.696	21.868	22.612	32.210	33.967	22.786	23.224	10.163	10.895	3.312	3.321	991	991	2.498	2.550
Mars.....	—	—	29	126.777	131.435	29.800	30.431	14.409	15.031	19.859	20.560	28.841	30.340	19.718	20.111	8.594	9.147	2.692	2.898	788	788	2.076	2.129
1937 Février.....	1	6	6	148.935	154.158	35.179	35.830	16.508	17.155	22.636	23.388	33.434	35.340	23.930	24.390	10.290	11.033	3.402	3.414	977	977	2.579	2.631
	8	13	6	145.529	150.609	34.410	35.103	16.205	16.875	21.863	22.600	32.049	33.799	23.618	24.075	10.462	11.176	3.250	3.258	1.085	1.085	2.587	2.638
	15	20	6	141.324	146.268	33.696	34.344	15.788	16.419	21.599	22.327	31.942	33.645	21.845	22.378	9.923	10.664	3.189	3.198	919	919	2.583	2.434
	22	27	6	139.717	144.728	32.704	33.465	15.704	16.337	21.373	22.128	31.421	33.087	21.748	22.155	9.973	10.701	3.408	3.415	941	942	2.445	2.498
Mars.....	1	6	6	132.858	137.658	31.067	31.717	15.184	15.805	19.942	20.688	29.707	31.269	20.839	21.231	9.304	10.074	3.227	3.233	1.098	1.098	2.490	2.543
	8	13	6	134.434	139.174	30.921	31.543	15.005	15.609	22.687	23.424	30.584	32.124	20.694	21.105	8.643	9.398	3.009	3.016	791	791	2.100	2.164
	15	20	6	125.561	130.151	30.012	30.643	14.281	14.903	19.396	20.024	28.599	30.100	19.560	19.964	8.180	8.925	2.821	2.827	697	697	2.015	2.068
	22	27	6	123.621	128.181	29.221	29.832	14.150	14.778	19.062	19.793	28.137	29.518	19.166	19.544	8.278	9.051	2.834	2.844	776	776	1.997	2.045
	30	3	5	115.536	120.125	27.371	28.010	13.229	13.871	17.866	18.537	26.851	28.361	18.055	18.428	7.399	8.116	2.497	2.503	533	534	1.715	1.765
Avril.....	5	10	6	110.993	115.527	26.944	27.578	12.596	13.225	16.921	17.589	25.924	27.336	17.457	17.848	6.901	7.639	2.282	2.289	425	426	1.543	1.597

Journées de chômage constatées

(Dimanches non compris.)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

(Milliers de journées.)

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Novembre ...	—		—	29	3.886	4.058	975	995	395	415	551	575	856	915	653	669	296	329	69	69	23	23
Décembre ...	—	—	22	3.344	3.475	773	788	355	370	501	517	747	798	559	571	250	272	70	70	24	24	65	65
1937 Janvier.....	—	—	24	3.739	3.879	869	886	406	424	579	596	831	885	606	619	270	290	83	83	26	26	69	70
Février.....	—	—	24	3.426	3.545	799	815	384	400	523	540	767	808	545	557	244	261	79	79	24	24	61	61
Mars.....	—	—	29	3.646	3.778	845	864	415	434	574	594	830	872	572	582	243	265	83	83	23	23	61	61
1937 Février.....	1	6	6	887	918	207	211	99	103	135	140	199	210	143	146	62	66	20	20	6	6	16	16
	8	13	6	866	896	202	206	97	101	131	135	191	201	141	144	62	67	20	20	6	6	16	16
	15	20	6	841	870	198	202	94	98	129	133	190	200	131	134	60	64	19	19	6	6	14	14
	22	27	6	832	861	192	196	94	98	128	132	187	197	130	133	60	64	20	20	6	6	15	15
Mars.....	1	6	6	791	819	183	187	91	95	119	124	177	186	125	127	56	60	19	19	6	6	15	15
	8	13	6	800	828	181	185	89	93	136	140	182	191	124	126	52	57	18	18	5	5	13	13
	15	20	6	747	774	176	180	85	89	116	120	170	179	118	120	49	53	17	17	4	4	12	12
	22	27	6	735	762	171	175	84	88	114	118	168	176	115	117	49	54	17	17	5	5	12	12
	30	3	5	573	595	134	137	66	69	89	92	133	140	90	92	37	41	12	12	3	3	9	9
Avril.....	5	10	6	660	687	158	162	75	79	101	105	154	162	105	107	41	46	14	14	3	3	9	9

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1935 Moyenne mensuelle	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1936 Moyenne mensuelle	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	1,4	100,76
1936 Janvier	54,5	118,3	6,7	179,5	185,2	5,7	103,16
Février	49,1	114,5	3,9	167,5	182,1	14,5	108,67
Mars	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril	58,9	121,0	4,1	184,6	186,1	1,5	100,82
Mai	62,2	118,1	3,4	183,7	186,6	2,9	101,57
Juin	57,9	95,9	3,7	157,5	184,6	27,1	117,21
Juillet	76,0	124,3	4,6	204,9	193,0	11,9	94,20
Août	94,5	122,4	4,1	221,0	191,2	29,8	86,51
Septembre	82,4	127,3	4,6	214,3	192,9	21,4	90,02
Octobre	60,4	142,5	4,7	207,6	205,8	1,8	99,15
Novembre	50,4	133,5	3,9	187,8	204,9	17,1	109,10
Décembre	56,0	138,1	9,0	203,1	209,9	6,8	103,34
1937 Janvier	59,3	128,6	7,2	195,1	203,9	8,8	104,52
Février	49,9	127,5	4,5	181,9	198,1	16,2	108,94
Mars (chiffres provisoires)	60,8	145,4	4,6	210,8	205,4	5,4	97,44

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

**III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.**

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.				Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
	C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.							Service interne belge	Service international	Transit	Total
	A	B	C	A + C							
1935 Moyenne mensuelle	375.054	114.607	84.647	459.701	15.139	426	4.889	170	154	72	396
1936 Moyenne mensuelle	409.084	126.372	88.794	497.878	15.339	481	5.413	190	178	76	444
1936 Janvier	392.424	137.917	80.663	473.087	15.222	426	5.154	184	186	62	432
Février	372.486	122.303	80.782	453.268	13.614	372	4.920	179	164	69	412
Mars	420.322	130.086	86.977	507.299	15.280	441	5.563	204	183	69	456
Avril	395.174	122.491	83.824	478.998	15.028	465	5.215	185	170	72	427
Mai	386.853	115.489	87.669	474.512	14.742	473	5.197	178	173	81	432
Juin	310.087	78.766	70.275	380.362	14.908	464	3.767	141	125	59	325
Juillet	413.502	128.753	91.117	504.619	15.647	544	5.448	190	186	85	461
Août	418.794	126.985	86.390	505.184	16.258	607	5.390	187	183	70	440
Septembre	418.450	121.505	98.030	516.480	16.129	534	5.492	196	180	77	453
Octobre	487.549	143.686	104.147	591.696	14.698	459	6.535	227	195	84	506
Novembre	462.822	141.064	93.753	556.575	16.246	461	6.330	218	182	83	483
Décembre	430.545	146.534	101.907	532.452	15.796	464	5.942	193	210	101	504
1937 Janvier	420.200	146.577	95.303	515.593	16.057	476	5.804	192	197	80	478
Février	410.214	134.128	93.702	503.916			5.592				471
Mars	453.107	140.200	104.607	557.714							

(* Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).
A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1936 Moyenne mens.	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330	5.413
1933 Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055
1936 Mars	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392	5.563
Juin	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239	3.767
Septembre	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367	5.492
Décembre	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359	5.942

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1936 Moyenne mens.	263	1.580	12	153	318	518	13	91	27	249	3.254
1935 Novembre	730	1.456	10	120	226	461	8	60	24	251	3.346
Décembre	203	1.531	12	155	221	406	8	83	25	230	2.874
1936 Janvier	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957
Mars	170	1.627	14	177	387	577	10	131	28	298	3.419
Avril	153	1.478	9	165	318	612	10	87	33	268	3.133
Mai	123	1.426	8	153	358	622	7	77	29	244	3.047
Juin	141	997	14	107	246	442	6	70	23	183	2.229
Juillet	157	1.590	13	140	366	607	7	77	27	238	3.222
Août	160	1.563	10	150	334	631	34	76	24	230	3.212
Septembre	177	1.539	15	145	333	661	28	94	27	280	3.299
Octobre	691	1.804	15	161	360	642	12	105	20	263	4.141
Novembre	842	1.818	10	153	307	519	11	83	29	250	4.022
Décembre	232	1.784	10	168	266	467	12	83	27	257	3.306
1937 Janvier	167	1.842	11	154	286	441	11	86	24	247	3.269

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES		SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)		
			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)
1935 Moyen. m.	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1936 Moyen. m.	158	188	50	32	12	3	77	41	24	76	41	51	481
1936 Janvier	133	175	42	29	14	4	70	40	12	67	40	51	493
Février	119	145	36	32	15	3	67	32	10	76	39	54	441
Mars	131	161	56	24	18	3	74	37	10	68	33	46	519
Avril	113	130	31	21	5	1	71	33	11	73	34	49	405
Mai	119	123	36	22	9	3	77	33	17	71	31	42	489
Juin	184	200	33	41	13	1	85	37	25	88	38	47	445
Juillet	202	270	50	36	12	4	77	43	19	78	41	54	514
Août	217	247	56	32	9	4	86	49	27	84	51	71	532
Septembre	201	229	74	40	12	3	76	39	31	80	41	44	515
Octobre	152	178	52	29	13	2	85	51	42	79	47	49	518
Novembre	154	196	73	36	13	4	78	52	51	79	53	59	435
Décembre	167	199	65	48	11	5	78	49	37	75	46	50	481
1937 Janvier	181	206	62	41	17	4	64	37	27	72	45	55	482
Février	122	147					74	41	32	69	35	37	515
Mars	162	173					72	35	25	76	41	50	640

(1) Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et *Bulletin du Commerce avec les pays étrangers*.
 (2) Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de partici- pants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
							(1)	(1)	
1935 Moyenne mensuelle	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	21	287 (2)	943	103
1936 Janvier	38	337	26.239	164	19.880	21	250	1.136	89
Février	38	313	24.769	151	18.606	19	250	1.477	143
Mars	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril	33	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73
Mai	38	321	28.535	155	22.055	19	284	635	76
Juin	38	314	26.749	155	20.550	20	284	626	75
Juillet	38	328	24.540	157	18.190	21	286	684	86
Août	38	304	26.345	146	19.599	20	286	580	52
Septembre	38	316	26.269	151	18.854	22	286	743	70
Octobre	38	354	35.100	171	27.518	22	288	1.130	138
Novembre	38	326	26.036	158	19.085	19	288	1.297	199
Décembre	38	361	29.082	174	21.065	22	287	1.292	127
1937 Janvier	38	344	29.347	187	21.293	20	293	1.725	170
Février	38	323	28.015	159	19.877	19	293	1.693	202
Mars	38	355	33.492	173	24.604	21	300	2.423	277

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.
(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1936 Moyenne mens..	(*) 388.786	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.400	88,0
1936 Janvier	371.773	3.178	4.584	11.151	4.567	11.136	31.439	88,3
Février	374.411	3.139	3.660	9.464	3.774	9.463	26.362	85,5
Mars	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.763	27.513	87,7
Mai	377.919	3.198	4.138	10.192	4.140	10.183	28.653	86,8
Juin	379.061	3.216	3.799	9.544	3.900	9.523	26.765	88,4
Juillet	379.659	3.226	4.444	10.219	4.261	10.216	29.140	87,8
Août	381.361	3.345	4.232	10.517	4.291	10.509	29.549	89,1
Septembre	383.269	3.385	4.137	10.308	4.101	10.326	28.872	88,4
Octobre	385.016	3.536	6.896	15.683	6.708	15.702	44.989	87,9
Novembre	387.034	3.533	4.076	10.516	4.070	10.533	29.195	88,6
Décembre	388.796	3.667	5.035	12.346	4.713	12.361	34.456	89,0
1937 Janvier	391.159	3.778	5.008	12.495	4.927	12.514	34.944	88,6
Février	393.352	3.676	4.156	11.108	4.368	11.118	30.751	88,9
Mars	396.007	3.492	4.728	12.020	4.892	12.035	33.676	90,4

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1934	2.413.296	2.213.555	199.741	10.452.043	5.456.620
Année 1935	2.705.596	2.863.003	— 157.407	10.584.394	5.559.726
1936 Janvier	342.616	187.043	155.573	10.739.967	
Février	252.681	204.155	48.526	10.788.493	
Mars	182.211	288.985	— 106.774	10.681.719	
Avril	232.364	201.053	31.311	10.713.030	
Mai	247.636	204.227	43.409	10.756.439	
Juin	230.292	190.082	40.210	10.796.649	
Juillet	275.005	194.915	80.090	10.876.739	
Août	239.079	186.602	52.477	10.929.216	
Septembre	243.846	195.028	48.818	10.978.034	
Octobre	266.454	224.990	41.464	11.019.498	
Novembre	251.041	179.452	71.589	11.091.087	
Décembre	268.429 (3)	210.557 (3)	57.872 (3)	11.459.043 (3)	
1937 Janvier	356.413 (3)	200.140 (3)	156.273 (3)	11.615.316 (3)	
Février	288.473 (3)	211.566 (3)	76.907 (3)	11.692.223 (3)	
Mars	276.238 (3)	249.363 (3)	26.875 (3)	11.719.098 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1934 et 1935 et celui de décembre 1936 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	16-4-1936	18-3-1937	24-3-1937	1-4-1937	8-4-1937	15-4-1937
Encaisse :							
Or	306.377	16.881.753	18.270.610	18.255.678	18.261.762	18.151.468	18.162.772
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	6.059.090	6.835.798	6.866.679	6.834.929	6.770.172	6.739.042
Avances sur fonds publics	57.901	388.075	190.841	188.136	193.251	184.067	187.138
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	798.981	773.512	773.512	773.512	773.512	773.512
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	21.047.353	22.084.470	22.022.143	22.237.645	22.238.902	22.041.652
Comptes courants particuliers	88.333	3.444.848	3.633.673	3.670.368	3.139.252	3.146.309	3.337.754
Compte courant du Trésor	14.541	105.242	789.436	829.191	1.111.325	905.394	902.493
Total des engagements à vue...	1.152.636	24.597.443	26.507.579	26.521.702	26.488.222	26.290.605	26.281.899
Rapports de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	68,63 %	68,93 %	68,83 %	68,94 %	69,04 %	69,11 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1935	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
Année 1936	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1936 Janvier.....	67.578	4.256	6,30	442.821	5.725	1,29
Février	62.699	3.884	6,19	342.965	4.932	1,44
Mars	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54
Mai	83.943	5.060	6,03	441.003	7.153	1,62
Juin	84.653	5.348	6,32	401.769	7.049	1,75
Juillet	80.972	5.238	6,47	419.913	6.741	1,61
Août	77.183	5.262	6,82	277.904	6.272	2,26
Septembre	75.604	4.757	6,29	324.874	6.024	1,85
Octobre	80.355	5.121	6,37	319.032	6.297	1,97
Novembre.....	81.015	4.964	6,13	419.066	6.935	1,65
Décembre	81.782	5.346	6,54	359.924	7.079	1,97
1937 Janvier	81.241	5.429	6,68	346.806	6.917	1,99
Février	78.072	5.234	6,70	375.472	6.597	1,76
Mars	86.707	5.584	6,44	395.865	6.529	1,65

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-1-1936	31-8-1936	30-9-1936	31-10-1936	30-11-1936	31-12-1936	31-1-1937
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or	24.818	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	45.035	45.035	45.035	45.035	45.035	61.527	66.317
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	298.922	267.831	317.487	323.960	314.093	327.701	296.297
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	120.539	162.932	173.597	145.915	154.515	154.689	159.079
Débiteurs (1)	163.234	177.102	145.629	148.731	149.293	144.191	134.450	163.194
PASSIF								
Billets en circulation	124.619	263.854	264.673	264.896	266.513	271.196	306.776	324.994
Créditeurs :								
à vue	222.030	388.458	413.295	478.642	448.700	424.922	452.145	438.682
à terme.....	68.465	76.053	74.843	74.000	67.243	66.828	49.958	48.903
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	49,60 %	49,44 %	49,40 %	49,10 %	48,25 %	48,03 %	46,81 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie.....	29 août 1935	4,—
Autriche	9 juillet 1935	3,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	16 mai 1935	2,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	7 avril 1936	3,285
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 ^{er} juillet 1936	5,50
Espagne	9 juillet 1935	5,—	Norvège	7 décembre 1936	4,—
Esthonie	1 ^{er} octobre 1935	4,50	Pologne	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 mai 1936	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	15 décembre 1934	4,50
France.....	27 janvier 1937	4,—	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Tchécoslovaquie	1 ^{er} janvier 1936	3,—
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Yougoslavie	1 ^{er} février 1935	5,—

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses-or (unités de 0,29032258... grammes d'or fin) (art. 5 des statuts).

PASSIF

	Au 28 février 1937		Au 31 mars 1937			Au 28 février 1937		Au 31 mars 1937	
		%		%			%		%
I. Or en lingots	35.272	5,6	45.087	7,3	I. Capital :				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	39.245	6,3	25.636	4,1	Actions libérées de 25 p. c.	125.000	19,9	125.000	20,2
III. Fonds à vue placés à intérêts	26.505	4,2	26.538	4,3	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale	3.784		3.784	
1° Effets de commerce et acceptations de banque	107.145	17,1	101.347	16,4	2° Fonds de réserve de dividendes	6.092		6.092	
2° Bons du Trésor	131.574	21,0	130.696	21,1	3° Fonds de réserve générale	12.183		12.183	
V. Fonds à terme placés à intérêts :	238.719		232.043		22.059	3,5	22.059	3,6	
1° A trois mois au maximum.....	26.095	4,2	27.012	4,4	III. Engagements à long terme :				
2° De 3 à 6 mois d'échéance.....	853	0,1	1.669	0,3	1° Compte de Trust des annuités	153.280	24,4	153.157	24,8
VI. Effets et placements divers :	26.948		28.681		2° Dépôt du gouvernement allemand	76.640	12,2	76.579	12,4
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	1.419	0,2	1.404	0,2
a) Bons du Trésor	31.729	5,1	26.864	4,3	4° Fonds de garantie du gouvern. français	43.286	6,9	42.819	6,9
b) Placements divers	56.804	9,0	68.036	11,0	274.625		273.959		
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
a) Bons du Trésor	6.249	1,0	6.637	1,1	1° Banques centrales pour leur compte :				
b) Placements divers	78.780	12,5	68.232	11,0	a) A trois mois au maximum	110.222	17,6	105.482	17,0
3° A plus de 6 mois d'échéance :					b) A vue	24.898	4,0	24.148	3,9
a) Bons du Trésor	75.038	11,9	77.890	12,6	2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :	135.120		129.630	
b) Placements divers	11.191	1,8	11.773	1,9	A vue	3.572	0,6	4.248	0,7
VII. Autres actifs :	259.791		259.432		3° Autres déposants :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	1.352	0,2	1.329	0,2	a) A 3 mois au maximum.....	8	0,0	8	0,0
2° Autres postes	86	0,0	96	0,0	b) A vue	285	0,0	229	0,0
TOTAUX...	627.918	100,-	618.842	100,0	293		237		
					V. Dépôts à vue (or).....	23.518	3,7	23.310	3,8
					VI. Divers :				
					1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.362	0,2	1.354	0,2
					2° Autres postes	42.369	6,8	39.045	6,3
					TOTAUX...	43.731		40.399	
						627.918	100,-	618.842	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêts à l'État (Conven- tion du 18 juin 1936)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engage- ments à vue %
			Divers sur la France	Effets escomptés sur l'étranger	Effets négociables achetés en France et autres emplois à court terme à l'étranger					
1935 Moyenne annuelle	74.976.582	35.968	6.033.004	219.449	1.166.196	3.199.724	—	82.119.096	15.632.436	76,70
1936 Moyenne annuelle	60.129.508	53.143	11.601.696	79.990	1.518.102	3.468.108	11.086.664	84.223.267	10.422.952	63,53
1936 Février	64.974.790	219.648	9.068.454	203.101	1.306.423	3.330.552	—	80.617.340	11.117.202	70,83
Mars	65.945.601	16.269	9.088.414	191.457	1.218.711	3.311.223	—	80.997.654	11.120.460	71,59
Avril	62.972.020	5.541	13.374.331	183.195	1.325.728	3.410.955	—	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai	58.029.973	277.619	16.914.707	173.475	1.253.295	3.503.120	—	83.988.285	9.107.730	62,33
Juin	55.521.431	591.146	19.340.634	14.565	1.464.227	3.527.094	—	84.962.305	8.065.018	59,68
Juillet	54.606.761	43.286	16.643.922	13.474	1.664.462	3.473.073	4.439.025	86.090.396	7.550.055	58,32
Août	54.958.639	16.028	13.612.123	10.945	1.597.560	3.515.200	6.642.218	84.907.086	8.166.999	59,08
Septembre	54.184.985	8.278	9.259.047	11.187	1.552.588	3.567.998	11.828.423	84.610.829	8.189.792	58,39
Octobre	62.358.742	17.241	7.398.022	11.249	1.805.917	3.645.456	12.302.602	85.778.169	12.603.603	63,38
Novembre	64.358.742	4.837	6.710.294	11.578	1.779.751	3.578.263	12.302.602	86.718.820	13.127.663	64,46
Décembre	60.358.742	5.641	7.816.421	15.115	1.729.939	3.638.100	12.998.092	87.272.528	10.729.793	61,59
1937 Janvier	60.358.742	14.162	8.177.415	13.349	1.728.648	3.650.287	19.048.092	88.417.422	16.569.187	57,49
Février	57.358.742	14.246	9.259.041	14.554	1.636.451	3.784.752	19.772.096	86.896.864	17.367.811	55,01
Mars	57.358.742	10.439	9.141.531	14.973	1.711.905	3.844.678	20.072.096	86.977.826	17.495.621	54,90
Avril	57.358.742	12.998	9.031.840	14.389	1.502.594	3.801.993	20.003.437	86.297.620	18.058.204	54,96

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 27 janvier 1937.
précédent : 2 %, depuis le 16 octobre 1936.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1935 Moyenne annuelle	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.530	74,4
1936 Moyenne annuelle	8.125.537	293.363	6.189	3.719	2.430.256	3.918.914	6.736.957	79,—
1936 Février	7.680.496	339.200	9.618	4.671	2.430.292	3.640.094	6.632.662	78,1
Mars	7.684.230	338.513	5.712	4.673	2.430.839	3.735.066	6.514.007	78,3
Avril	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai	7.716.714	322.087	4.584	4.676	2.430.336	3.778.880	6.499.045	78,2
Juin	7.952.301	295.572	5.403	3.076	2.430.247	3.785.980	6.655.417	79,0
Juillet	8.119.111	271.008	3.296	3.085	2.430.228	4.040.332	6.584.011	79,0
Août	8.224.766	288.635	3.960	3.092	2.430.227	3.979.814	6.764.902	79,2
Septembre	8.384.176	248.066	8.033	3.095	2.430.227	4.055.971	6.796.823	79,5
Octobre	8.540.129	252.246	7.539	3.098	2.430.227	4.077.724	6.946.151	79,8
Novembre	8.738.190	243.801	6.866	3.086	2.430.227	4.142.981	7.070.398	80,1
Décembre	8.821.310	247.464	5.999	3.088	2.430.227	4.232.669	7.052.683	80,4
1937 Janvier	8.863.916	278.370	3.041	3.089	2.430.227	4.242.336	7.136.913	80,3
Février	8.861.124	277.090	2.583	3.081	2.430.227	4.165.838	7.213.128	80,3
Mars	8.857.605	263.025	4.924	3.083	2.430.227	4.169.467	7.173.901	80,4
Avril (*)	8.843.900	284.910			2.459.050	4.178.660	7.205.400	80,2

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(*) Chiffres provisoires.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	150.137	39,8
1936 Moyenne annuelle .	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	151.400	35,4
1936 Février 5	200.528	659	79.415	14.440	13.855	107.710	399.833	150.891	40,6
Mars 4	200.613	739	83.440	11.922	14.663	110.025	404.029	149.092	38,4
Avril 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1
Juin 10	208.497	903	97.768	6.166	14.571	118.505	433.004	137.045	26,5
Juillet 8	225.601	967	96.758	5.983	17.438	120.177	443.106	145.591	29,8
Août 5	242.960	1.044	89.943	8.938	18.472	117.353	454.406	148.792	33,3
Septembre 9	246.524	1.094	83.503	10.549	20.125	114.177	445.591	157.956	39,2
Octobre 7	248.660	1.091	79.753	9.291	19.569	108.613	450.842	149.886	39,3
Novembre 4	248.660	944	81.963	7.655	19.969	109.687	447.112	154.351	40,4
Décembre 9	248.660	654	81.718	8.146	20.925	110.789	458.852	143.359	35,2
1937 Janvier 6	313.661	464	93.295	14.413	21.105	128.813	462.703	162.157	31,7
Février 10	313.661	452	81.230	6.509	19.517	107.256	454.994	148.198	39,8
Mars 10	313.661	914	90.074	4.246	22.299	116.619	464.475	148.451	33,7
Avril 7	313.662	922	101.072	7.395	22.301	130.768	469.970	157.710	28,2

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture additionnelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1935 Moyenne annuelle	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1936 Moyenne annuelle	69.873	5.356	182.186	257.137	4.295.040	48.836	22.080	4.231.835	708.448	1,52
1936 Février 7	76.595	5.236	207.224	349.214	3.749.455	53.890	2.640	3.920.347	610.290	1,81
Mars 7	71.694	5.362	191.585	346.504	3.851.542	38.782	700	3.988.116	611.229	1,68
Avril 7	66.809	5.495	166.665	326.777	4.180.243	50.442	800	4.138.955	698.961	1,49
Mai 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.852	1,58
Juin 6	70.162	5.349	171.943	219.323	4.327.698	44.457	2.060	4.176.407	693.154	1,55
Juillet 7	71.935	4.923	161.316	219.726	4.375.300	37.799	65.490	4.212.979	763.568	1,54
Août 7	72.092	5.158	155.734	220.850	4.512.676	43.640	1.590	4.300.955	708.551	1,54
Septembre 7	67.443	5.678	119.090	219.569	4.566.206	49.336	4.000	4.386.636	662.000	1,45
Octobre 7	63.284	5.453	139.621	219.395	4.699.119	26.836	910	4.469.223	677.538	1,34
Novembre 7	64.210	5.014	144.671	219.231	4.640.839	29.540	30	4.471.501	617.751	1,36
Décembre 7	66.409	5.516	127.710	219.369	4.695.385	67.271	9.190	4.562.668	671.354	1,37
1937 Janvier 7	66.758	5.728	202.699	221.509	4.810.838	35.834	3.340	4.637.743	731.606	1,35
Février 6	66.939	5.701	216.417	222.520	4.545.895	47.150	820	4.560.544	674.996	1,39
Mars 6	67.280	5.648	188.188	217.541	4.511.672	51.254	3.630	4.620.990	659.205	1,38
Avril 7	67.702	5.763	225.836	145.068	4.728.374	31.914	580	4.646.106	815.645	1,35

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1936 Moyenne annuelle.....	1.707.707	17.531	94.021	64.526	13.625	1.297.881	623.766	89,78
1936 Février..... 7	1.388.870	14.642	129.007	77.725	7.741	1.242.962	416.871	84,56
Mars..... 7	1.475.512	18.130	155.059	68.210	7.700	1.249.480	512.302	84,78
Avril..... 7	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,64
Mai..... 7	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,65
Juin..... 6	1.425.791	3.344	77.851	67.544	11.106	1.265.511	343.691	88,81
Juillet..... 7	1.413.216	3.189	94.103	74.917	12.179	1.270.190	346.206	87,63
Août..... 7	1.450.658	2.793	130.824	65.005	16.691	1.265.944	418.105	86,31
Septembre..... 7	1.518.963	2.761	136.090	62.875	24.088	1.283.128	488.289	85,90
Octobre..... 7	2.075.945	48.001	120.445	65.722	10.356	1.363.371	966.175	91,17
Novembre..... 7	2.452.337	49.689	48.252	44.498	12.713	1.382.524	1.205.290	96,68
Décembre..... 7	2.630.687	53.734	23.360	42.041	7.259	1.383.736	1.359.867	97,84
1937 Janvier..... 7	2.713.504	53.629	18.586	41.212	10.136	1.406.206	1.421.527	97,86
Février..... 6	2.717.260	21.616	20.755	41.398	6.511	1.349.834	1.446.594	97,94
Mars..... 6	2.717.623	23.210	12.876	41.231	6.021	1.355.431	1.433.514	98,27
Avril..... 7	2.718.003	15.547	14.560	37.371	6.053	1.355.981	1.427.911	98,19

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse-or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,54
1936 Moyenne annuelle.....	393.388	16.763	642.666	105.111	996.137	196.704	32,98
1936 Février..... 10	444.782	18.864	603.481	96.317	947.383	196.593	38,88
Mars..... 10	445.200	12.064	607.845	89.371	951.004	193.634	38,89
Avril..... 10	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai..... 10	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41
Juin..... 10	374.838	5.579	653.776	118.254	1.017.273	153.094	32,03
Juillet..... 10	365.298	10.033	631.166	130.391	991.094	192.068	30,87
Août..... 10	366.078	10.435	635.102	124.122	998.925	171.192	31,29
Septembre..... 10	366.866	16.936	649.389	110.893	1.019.036	189.351	30,36
Octobre..... 10	373.010	16.850	659.586	123.584	1.047.908	204.108	29,79
Novembre..... 10	373.438	22.189	672.784	116.879	1.037.285	249.295	29,03
Décembre..... 10	382.255	26.445	676.731	86.293	1.009.673	251.259	30,32
1937 Janvier..... 10	394.621	31.303	649.193	64.131	986.398	273.686	31,32
Février..... 10	398.633	33.568	593.221	60.658	980.578	254.378	32,28
Mars..... 10	403.638	34.132	590.736	64.978	981.336	281.169	32,—
Avril..... 10	406.675	35.545	558.477	29.561	973.844	240.967	33,48

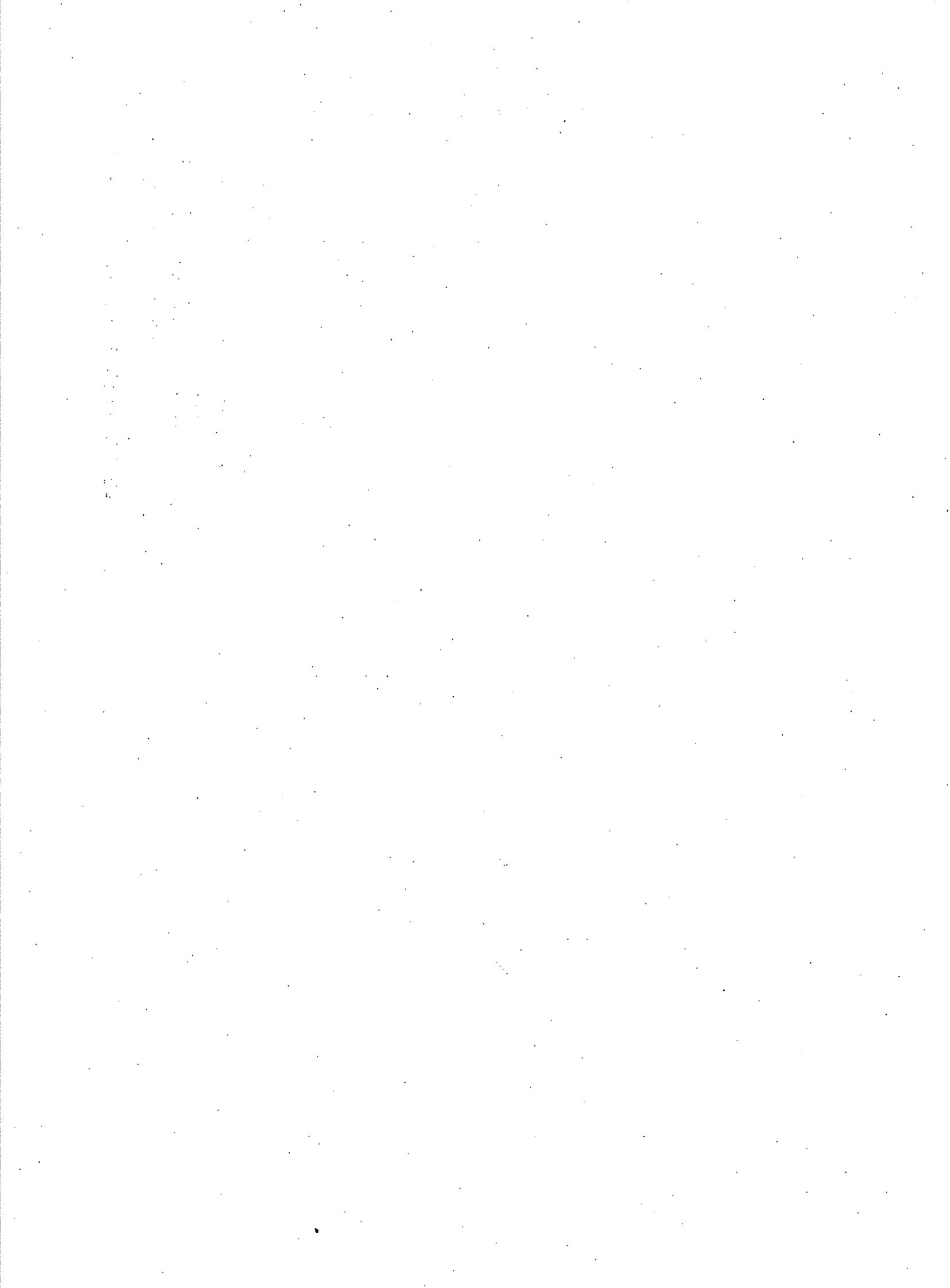
Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	PORTEFEUILLE-EFFETS		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.505	100	75,91
1936 Moyenne annuelle .	671.126	28.437	1.781	169.264	—	769.498	120.612	67	75,39
1936 Février10	691.697	29.446	1.618	130.275	—	755.470	113.695	14	79,58
Mars 9	699.949	28.098	1.618	125.609	—	769.117	108.655	36	79,74
Avril 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.239	27	80,72
Mai 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43
Juin 8	618.502	50.172	1.078	136.566	—	766.248	61.605	75	74,70
Juillet 6	631.778	42.317	1.454	136.528	—	769.817	63.929	45	75,77
Août10	680.704	26.985	2.184	125.318	—	750.284	104.158	21	79,66
Septembre 7	717.657	22.788	2.192	119.524	—	766.304	115.819	18	81,35
Octobre 5	589.703	22.824	2.207	263.350	—	789.147	106.878	1.032	65,74
Novembre 9	589.577	22.487	2.244	289.293	—	783.658	139.015	9	63,91
Décembre 7	588.657	22.696	2.268	327.210	—	787.650	172.177	17	61,33
1937 Janvier 4	737.220	17.565	2.274	297.470	—	818.784	255.008	71	68,65
Février 8	888.111	21.653	2.295	174.261	—	780.469	323.065	67	80,47
Mars 8	937.472	19.880	2.295	174.211	—	794.320	356.881	48	81,43
Avril 5	936.545	20.634	2.364	176.654	—	809.108	344.286	64	81,19

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.



Anciens Et. d'Imp. TH. DEWARICHET,
J., M., G. et L. Dewarichet, Frères et Sœurs
Soc. en nom collectif
16, Rue du Bois-Sauvage - BRUXELLES
